



HANDISPORT EN EUROPE

Manuel de bonnes pratiques,
n°3

Enlarged Partial Agreement on Sport
 **epas**
Accord partiel élargi sur le sport

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

HANDISPORT EN EUROPE

S'inspirer de l'expérience

Matthias Gütt

Manuel de bonnes pratiques,
n° 3

Conseil de l'Europe

Version anglaise :

Disability sport in Europe

*Les vues exprimées dans cet ouvrage sont
de la responsabilité de l'auteur et ne reflètent
pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Toute demande de reproduction ou de traduction
de tout ou partie du document doit être adressée
à la Direction de la communication
(F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Toute autre correspondance concernant cette publication
doit être adressée à la Direction générale de la démocratie.

Couverture et mise en page :
Service de la production
des documents et des publications (SPDP),
Conseil de l'Europe

Photo de couverture : © FCG/Shutterstock.com
Accord partiel élargi sur le sport (APES)

© Conseil de l'Europe, juin 2015

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Table des matières

AVANT-PROPOS	5	D. Manifestations sportives et solidaires	52
I. INTRODUCTION	8	E. Développement organisationnel	57
Perspectives du manuel	9	IV. RECOMMANDATIONS	63
Terminologie	9	S'inspirer de l'expérience	64
Plan du manuel	10	Éducation et formation des ressources humaines	65
II. HANDISPORT EN EUROPE	11	Aides financières et structurelles	65
1. Définitions	11	Coopération des acteurs	66
Conceptions du handicap	11	BIBLIOGRAPHIE	67
Développement du handisport	13	Projets, initiatives et exemples de bonnes pratiques	67
Conceptions du handisport	14	Organisations et acteurs nationaux et internationaux	67
2. Défis du handisport	15	Conseil de l'Europe	67
3. Organisations du handisport	15	Union européenne	68
4. Acteurs européens et politiques européennes dans le domaine du handisport	19	Organisations universelles	68
III. S'INSPIRER DE L'EXPÉRIENCE	28	Organisations représentatives des personnes handicapées	69
A. Campagnes et outils	30	Sciences humaines et sociales : bibliographie	69
B. Éducation	40	REMERCIEMENTS	71
C. Développement des sports	49	À PROPOS DE L'AUTEUR	72

Avant-propos

Depuis les années 1960, le Conseil de l'Europe élabore des recommandations et des résolutions¹ qui visent à garantir la pleine participation des personnes handicapées à la vie sociale et sportive.

Le défi est considérable : toute personne, handicapée ou non, doit pouvoir bénéficier des avantages liés à la pratique d'une activité sportive. Pour les personnes ayant un handicap moteur, intellectuel, mental ou sensoriel, le sport remplit non seulement des fonctions généralement considérées comme thérapeutiques et médicales, mais aussi des fonctions sociales et éducatives.

La pratique du sport permet à chacun de mieux se connaître, de renforcer son estime de soi, d'améliorer sa condition physique ; c'est un outil essentiel de la réadaptation. Pour

les personnes handicapées, le sport est un moyen d'accroître son autonomie, de nouer et d'approfondir des relations avec d'autres personnes, et ainsi de trouver sa place dans la société, de vivre dans la collectivité. Le sport aide aussi à surmonter les différences dans la lutte contre les préjugés, les stéréotypes, l'intolérance et la discrimination.

Ce manuel envoie un message fort : il s'agit d'améliorer la situation des personnes handicapées en recensant et en analysant des bonnes pratiques qui leur facilitent l'accès aux activités sportives. De plus, il lance un appel en faveur de l'unité des citoyens européens : les personnes handicapées et les personnes non handicapées sont différentes mais égales. Il faut changer la perception du handicap et comprendre que les personnes handicapées sont des citoyens à part entière.

Depuis plusieurs dizaines d'années, des mesures sont prises et des dispositifs sont mis en place pour ouvrir aux personnes handicapées la possibilité de pratiquer une activité sportive et pour lutter contre toutes les formes de discrimination qu'elles rencontrent dans le monde du sport. Ces initiatives visent à faciliter l'accès aux sports de loisirs et au sport de haut niveau, mais aussi aux installations sportives. Leur

1. Recommandation n° R (86) 18 relative à la Charte européenne du sport pour tous : les personnes handicapées, adoptée par le Comité des Ministres le 4 décembre 1986 ; Recommandation n° R (92) 13 rév du Comité des Ministres aux États membres sur la Charte européenne du sport révisée, adoptée par le Comité des Ministres le 24 septembre 1992 et révisée le 16 mai 2001 ; Résolution relative aux principes pour une politique utilisant le sport pour promouvoir la cohésion sociale (2/2000), adoptée lors de la 9^e Conférence des ministres européens responsables du sport (Bratislava, 30-31 mai 2000).

succès dépend de la collaboration des pouvoirs publics et du mouvement sportif. Cette synergie est indispensable pour surmonter les obstacles qui entravent aujourd'hui encore la pratique sportive des personnes handicapées, des amateurs comme des sportifs de haut niveau et des professionnels, des hommes comme des femmes. Elle est également nécessaire pour atteindre l'objectif d'un niveau équivalent de participation des personnes handicapées à la pratique sportive et à l'encadrement technique et administratif du sport.

Des progrès indéniables ont été accomplis, mais plusieurs défis restent à relever. Dans les pays membres du Conseil de l'Europe, au moins 80 millions de personnes vivent avec un handicap, quel qu'il soit². Ce chiffre ne cesse d'augmenter, notamment en raison de la croissance démographique, des progrès de la médecine et du vieillissement de la population.

-
2. Le taux estimatif de 10 % de la population des États membres du Conseil de l'Europe est inférieur à l'estimation actuelle de l'Organisation mondiale de la santé, selon laquelle environ 15 % de la population mondiale vit avec un handicap. Le chiffre de 10 % correspond à une estimation établie dans les années 1970. Voir le Rapport mondial sur le handicap (OMS, 2011) : www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr.

Les personnes handicapées se heurtent aujourd'hui encore à des difficultés dans la pratique sportive au quotidien, y compris au plus haut niveau sportif. Cela n'est pas un problème mineur mais, assurément, un problème de société.

Le Conseil de l'Europe, l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et ses États membres poursuivront leurs efforts pour lutter ensemble contre la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans et par le sport.

Stanislas Frossard
Secrétaire exécutif de l'APES
Direction générale II – Démocratie
Direction de la dignité humaine et de l'égalité
Conseil de l'Europe

L'APES vise à stimuler le débat entre les différents acteurs (pouvoirs publics, responsables politiques, chercheurs, organisations non gouvernementales, associations sportives et clubs) en diffusant des manuels de bonnes pratiques.

Le présent manuel est le troisième d'une série consacrée aux bonnes pratiques. Il traite de la question du handisport en Europe et s'intéresse plus particulièrement à l'accès des personnes handicapées à la pratique sportive. La première partie porte sur le développement du handisport et sur les difficultés rencontrées par ses acteurs. Dans la deuxième partie sont rassemblées, sous forme de fiches analytiques, des bonnes pratiques et des expériences concluantes observées à travers l'Europe.

Cette activité s'inscrit parfaitement dans le mandat de l'APES, qui a pour mission d'encourager le partage d'expériences et d'élaborer des normes contribuant à exploiter le potentiel du sport, notamment pour promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe.

I. Introduction

« Les gouvernements des États membres [du Conseil de l'Europe] devraient [...] prendre les dispositions nécessaires pour que tous les services publics et organisations privées concernés aient conscience des manques et besoins en matière de sport et de loisirs, y compris dans l'éducation de toutes les personnes handicapées [...] » Charte européenne du sport pour tous : les personnes handicapées, 1986.

Assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens européens, ce qui inclut de rendre la pratique du sport pleinement accessible aux personnes handicapées, est un objectif politique à l'ordre du jour depuis le début des années 1990. Depuis, les divers secteurs du handisport et les différents pays européens ont incontestablement acquis une expérience considérable dans ce domaine. Toutefois, selon le Forum européen des personnes handicapées, aujourd'hui encore, une personne handicapée sur deux n'a jamais participé à des activités

sportives ou de loisirs³. Des études montrent que la participation des personnes handicapées échoue fréquemment par manque d'information ; pour ces personnes comme pour les autres, il est difficile d'obtenir des informations sur les conditions à remplir en fonction du handicap, et les exemples positifs d'athlètes handisport sont rares. Compte tenu du but du Conseil de l'Europe, qui est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, et des objectifs de l'APES, qui sont de promouvoir le sport, de mettre l'accent sur ses valeurs positives et d'encourager le dialogue entre les pouvoirs

-
3. Ce chapitre se fonde sur plusieurs ouvrages scientifiques et autres documents de référence. Afin de faciliter la lecture du manuel, notamment pour un public non scientifique, nous n'appliquerons pas systématiquement les principes de citations scientifiques. Toutes les sources utilisées sont mentionnées dans la section bibliographique à la fin du manuel.

publics, les fédérations sportives et les organisations non gouvernementales (ONG), le présent manuel vise à présenter sous un angle réaliste le cadre de certaines disciplines handisport et d'offrir des exemples concrets de bonnes pratiques.

Perspectives du manuel

Chacun sait que, pour éviter de réinventer la roue et pour progresser en s'appuyant sur des connaissances validées, il faut s'inspirer de l'expérience et diffuser les connaissances acquises. Ce manuel a pour but d'offrir un outil pratique aux différents acteurs souhaitant partager des informations et apprendre les uns des autres. Il s'adresse aux nouveaux praticiens comme aux professionnels expérimentés, à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur handisport, et vise un juste équilibre entre des informations générales, réunies dans une perspective européenne, et des fiches analytiques provenant de plusieurs pays et représentant plusieurs domaines et disciplines sportives. Le manuel offre ainsi une source de connaissances pratiques et une sélection d'exemples montrant comment différents acteurs cherchent à surmonter des problèmes particuliers dans leur pays, dans leur domaine ou dans leur discipline afin d'accroître la participation des personnes handicapées et de stimuler le développement du handisport dans les pays européens.

Ce manuel n'offre pas une information exhaustive sur le handisport ni sur les notions qui s'y rattachent ; il ne vise pas

davantage à décrire ni à évaluer toutes les différentes formes, variétés et pratiques du handisport. Son but principal est de mettre en valeur la collecte et l'échange d'expérience dans le domaine du handisport en lançant une première initiative en ce sens. Il a été élaboré en s'appuyant sur les vastes connaissances de plusieurs acteurs et organisations du secteur handisport en Europe, qui ont bien voulu nous faire part de leur expérience, et en tenant compte des études et des travaux publiés dans ce domaine. Les études de cas faciliteront l'apprentissage mutuel et contribueront à ouvrir un nouveau chapitre dans le handisport en Europe, grâce à une coopération accrue au niveau transversal et transnational. Elles favoriseront également le développement du handisport sur une base plus cohérente et fondée sur des connaissances validées.

Terminologie

En ce qui concerne le vocabulaire utilisé dans le contexte du handisport, il est clair que les notions et les définitions font l'objet de vastes débats (Howe, 2011) et que les traductions et la terminologie peuvent varier d'un pays à l'autre (université de Brunel, 2002). Pour les besoins du manuel, il a été décidé de tolérer les incohérences terminologiques dans la mesure où celles-ci ne nuisent pas à l'idée principale, qui est de tirer des enseignements des expériences présentées. S'agissant de l'emploi des genres, priorité a été donnée à la lisibilité.

Plan du manuel

Après une brève introduction, qui présente certains aspects de la situation du handisport en Europe et offre un aperçu des organisations et des politiques européennes, le manuel expose le concept consistant à « s’inspirer de l’expérience ». La deuxième partie est consacrée aux fiches analytiques. Les initiatives y sont présentées en détail et classées en cinq catégories thématiques. Chaque thème est signalé par une couleur différente :



Pour chaque initiative, la fiche mentionne la principale organisation participante, les thèmes abordés, les activités menées et les coordonnées où l’on pourra obtenir des informations plus détaillées. Des commentaires succincts jettent un éclairage sur des aspects tels que le caractère innovant ou les difficultés de mise en œuvre de l’initiative.

II. Handisport en Europe

La notion de handicap recouvre un phénomène complexe et des situations multidimensionnelles qui résultent de l'interaction entre les capacités ou incapacités d'une personne et la société dans laquelle elle vit. Les critères utilisés pour évaluer le handicap diffèrent d'un pays à l'autre et les statistiques sur les personnes handicapées diffèrent d'une source à l'autre. Selon les estimations établies depuis les années 1970, environ 10 % de la population mondiale vit avec un handicap ; on observe toutefois une augmentation du nombre de personnes handicapées au niveau mondial. Dans son Rapport mondial sur le handicap (2011), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime à environ 785 millions (soit 15,6 %) le nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus qui vivent avec une forme de handicap ; parmi celles-ci, 110 millions de personnes connaissent d'importantes difficultés fonctionnelles. L'étude de l'OMS sur la charge mondiale de morbidité avance même un chiffre voisin de 975 millions (19,4 %) de personnes handicapées, dont environ 190 millions (3,8 %) ayant un handicap sévère (voir le dossier « Charge mondiale de morbidité » sur le site de l'OMS).

Dans l'Union européenne (UE), le nombre de personnes handicapées est estimé à environ 80 millions, soit 15 % de la population totale. Le taux de personnes à mobilité réduite est

estimé à plus de 40 % de la population européenne (Forum européen des personnes handicapées, 2011). Dans le plus grand pays d'Europe, la Fédération de Russie, les estimations varient, selon les sources, entre 13 et 15 millions de personnes handicapées et 16,4 % de la population, pour une population totale de 143 millions de personnes (Sharapova, 2010). Compte tenu de l'augmentation du risque de handicap avec l'âge, de l'augmentation générale des problèmes de santé chroniques tels que le diabète, les maladies cardiovasculaires et les troubles mentaux, et de l'influence de ces facteurs sur la nature et la prévalence du handicap, le nombre de personnes vivant avec un handicap pourrait même augmenter (OMS, 2011). Il faut donc prévoir que les pays européens auront à relever à l'avenir des défis croissants dans le domaine du handicap.

1. Définitions

Conceptions du handicap

Il n'existe pas de définition du « handicap » commune à toute l'Europe, et les différentes définitions légales ont donné lieu à d'intenses discussions. Ces définitions varient d'un pays à l'autre ; certains pays définissent même le handicap de diverses façons dans différents instruments juridiques. Le mot

« handicap » sert souvent de terme générique pour désigner les déficiences, les limitations d'activité ou les restrictions de participation, voire les obstacles à l'accessibilité. Les principales caractéristiques du handicap peuvent être décrites comme « une déficience permanente ou de longue durée, physique, mentale ou sensorielle, touchant la capacité fonctionnelle d'une personne et distinguant celle-ci des autres personnes de son âge, et résultant d'une lésion ou d'une maladie congénitale, acquise ou dont la manifestation future est probable » (OMS, 2011).

On distingue généralement deux catégories de définitions du handicap : le « modèle médical » correspond à une perspective individuelle et médicale, tandis que le « modèle social » considère que la personne est handicapée par la société plutôt que par son corps (Oliver, 1990). On peut observer depuis quelques années une tendance à changer de paradigme pour passer du premier au second modèle. Toutefois, ces modèles sont tous deux à la fois incomplets et partiellement valables (OMS, 2002). Il est nécessaire de parvenir à une approche équilibrée, tenant compte des différentes dimensions du handicap, qui ne se limite pas à des aspects médicaux ni à des aspects sociaux. En 1992, le Conseil de l'Europe mettait déjà en exergue les obstacles liés au handicap : « Le handicap est une limitation née d'une confrontation à des obstacles physiques, psychiques, sensoriels, sociaux, culturels, juridiques ou autres, qui empêchent la personne handicapée de s'intégrer dans la vie familiale, la société, et d'y participer au même

titre que tout un chacun » (Recommandation 1185 (1992) de l'Assemblée parlementaire). À ce titre, la notion de handicap couvre toute déficience ou incapacité liée à des troubles moteurs, visuels, auditifs, mentaux/cognitifs et psychiques, et toute limitation résultant de la présence de plusieurs de ces troubles chez une même personne.

Souhaitant harmoniser l'approche du handicap et le vocabulaire utilisé dans ce contexte, l'OMS a présenté en 2002 un modèle « biopsychosocial » du handicap. Depuis, la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) offre un cadre qui facilite les recherches interdisciplinaires sur le handicap et la comparaison des résultats de ces recherches ; elle est également utilisée comme outil de planification et d'élaboration de politiques. La CIF marque un tournant dans la perception et l'évaluation du handicap. Auparavant, le handicap était considéré comme un phénomène isolé, soit sous l'angle du problème médical lié à une déficience organique comme la cécité ou la surdité, soit comme une restriction imposée à l'individu et l'empêchant de participer aux activités de la vie quotidienne. La CIF a réuni ces conceptions dans une vision globale et pluridimensionnelle du fonctionnement humain en opérant une synthèse des aspects biologiques, psychologiques, sociaux et environnementaux (Kostanjsek, 2011). L'évolution de la définition et de la perception du handicap a largement influencé le développement du handisport.

Développement du handisport

La pratique du sport par des personnes handicapées existe depuis plus d'un siècle, mais le handisport moderne est un phénomène relativement récent. Le premier club de sport pour personnes malentendantes a été fondé en 1888 ; le Comité international des sports silencieux a vu le jour en 1924. C'est également en 1924 qu'ont été organisés les premiers jeux internationaux pour sportifs handicapés (les « jeux Silencieux »), avec 148 concurrents. « Le sport pour malentendants se singularise des autres groupes de personnes porteuses de handicap ; en effet, dans certains pays, les individus atteints de surdité ne souhaitent pas être considérés comme souffrant d'un handicap » (Plateforme internationale pour le sport et le développement, 2011). Toutefois, la nécessité d'organiser des jeux spécialement pour les sportifs sourds apparaît avec évidence dans la mesure où ceux-ci se distinguent des sportifs entendants par des besoins de communication particuliers sur le terrain et par une interaction sociale qui joue un rôle fondamental lors des jeux (Comité international des sports des sourds, 2011).

En 1944, sous l'impulsion de Ludwig Guttmann, une nouvelle approche promeut le sport comme élément important du traitement et de la réadaptation globale des personnes handicapées. Le sport de rééducation connaît alors une évolution rapide vers le sport de loisirs et, en quelques années seulement, vers le sport de compétition. Les premières rencontres

d'athlètes en fauteuil roulant, les « jeux de Stoke Mandeville », sont organisées en 1948. Les premiers jeux Paralympiques, qui se tiennent à l'issue des jeux Olympiques, ont lieu en 1960 à Rome, avec la participation de 400 athlètes venus de 23 pays. Les jeux Paralympiques d'hiver suivent en 1976. Aujourd'hui, les jeux Paralympiques réunissent les athlètes handicapés du plus haut niveau sportif ; ils sont organisés par le Comité paralympique international (IPC), qui joue un rôle moteur dans le développement du mouvement paralympique.

L'organisation de rencontres sportives pour personnes handicapées mentales a commencé dans les années 1960, à l'initiative du mouvement Special Olympics. Aujourd'hui, les jeux Olympiques spéciaux d'été et d'hiver sont des événements sportifs de grande ampleur, organisés selon l'approche participative du « sport pour tous ». Parallèlement, depuis 1986, une autre organisation internationale (Fédération internationale des sports pour les personnes ayant une déficience intellectuelle – INAS) promeut le sport de haut niveau pour athlètes handicapés mentaux.

À l'origine, les différentes rencontres sportives pour personnes handicapées ou polyhandicapées se sont développées sous l'impulsion d'organisations internationales œuvrant dans le domaine du handicap. Pendant longtemps, le sport pour personnes handicapées est resté à l'écart des grandes manifestations sportives et n'a suscité que peu d'intérêt de la part des milieux sportifs comme du grand public. Depuis

quelques années, toutefois, le handisport bénéficie d'une reconnaissance croissante au niveau des sports de loisirs comme dans le sport de compétition.

Conceptions du handisport

La pratique du sport par une personne handicapée est étroitement liée à son handicap et au cadre médical dans lequel il s'inscrit. Au même titre que le terme « handicap », le terme « handisport » recouvre donc un phénomène complexe et une expérience multidimensionnelle (DePauw et Gavron, 2005). Compte tenu de l'hétérogénéité des termes et des définitions utilisés en Europe dans le contexte du handisport, allant du sport de haut niveau jusqu'aux sports de loisirs, de l'éducation physique adaptée jusqu'aux sports de rééducation, il est aussi difficile de définir le handisport que de définir le sport en général. Dans la Charte européenne du sport, adoptée par le Conseil de l'Europe en 1992 en vue d'adresser des recommandations à ses États membres dans le domaine de la législation et des politiques concernant le sport, il est proposé de définir le sport comme suit : « On entend par "sport" toute forme d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, a pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux. »

Certaines disciplines handisport sont des disciplines ordinaires légèrement modifiées afin de répondre aux besoins des personnes handicapées (on parle parfois de « sport adapté ») ; d'autres ont été créées spécialement pour les personnes handicapées et n'ont pas d'équivalent en dehors du handisport. En général, le terme « handisport » est utilisé de façon générique pour désigner des activités sportives créées ou développées à l'intention des personnes handicapées, ou spécifiquement pratiquées par ces personnes, y compris les activités où des personnes handicapées jouent avec ou contre d'autres personnes, handicapées ou non handicapées (Guett *et al.*, 2011). Les sports paralympiques désignent plus précisément les disciplines pratiquées par les athlètes handicapés lors des jeux Paralympiques d'été et d'hiver. Ce sont généralement des sports de haut niveau, dont les compétitions sont organisées sur la base d'un système de classification spécifique. Le mouvement paralympique comprend un éventail de disciplines sportives qui ne sont pas toutes représentées aux jeux Paralympiques. En outre, les personnes handicapées pratiquent de nombreux sports en dehors du cadre officiel, et le handisport voit apparaître et évoluer de nouvelles disciplines et de nouveaux événements sportifs à un rythme croissant.

Au niveau organisationnel, le concept d'intégration (*mainstreaming*) est depuis plusieurs décennies une priorité politique des pays d'Europe occidentale dans le domaine du handisport. Ce concept désigne l'intégration et l'inclusion des athlètes

handicapés dans les organisations sportives ordinaires ; il est considéré comme une étape importante sur la voie d'une société inclusive (Howe, 2011). Toutefois, des études ont montré que cette orientation politique n'est pas sans poser certains problèmes au sein du handisport ; en tout état de cause, beaucoup reste à faire pour la mettre en œuvre dans la pratique. En particulier, si l'on cherche à atteindre une véritable intégration plutôt qu'une assimilation, il peut être nécessaire d'engager un dialogue approfondi entre toutes les organisations concernées pour s'accorder sur le modèle le plus prometteur et sur les rôles que ces organisations devraient jouer (Guett *et al.*, 2011).

2. Défis du handisport

En raison de sa complexité et de son caractère multidimensionnel, le handisport a toujours dû faire face à des défis et à des controverses. Parmi les défis généraux qu'il rencontre fréquemment figurent les attitudes à l'égard des personnes handicapées dans le sport, les obstacles à l'inclusion et à l'intégration, et les problèmes d'accessibilité. L'accessibilité, en particulier, est régulièrement désignée par de nombreux acteurs comme un principe clé pour le succès du handisport, eu égard au fait que les sportifs handicapés se heurtent encore souvent, à tous les niveaux et par de nombreux aspects, à une accessibilité insuffisante ou inadaptée (au sens d'un accès physique aux équipements sportifs, d'une attitude ouverte et d'un accès aux connaissances nécessaires). En outre, il

peut être nécessaire d'apporter une attention particulière à la situation des jeunes et des personnes âgées. Par ailleurs, l'évolution des performances dans le domaine du handisport de haut niveau oblige à se pencher sur des questions telles que le système de classification, le dopage, l'éthique et l'équité.

La commission de développement du Comité paralympique international a recensé les principaux aspects déterminant le bon fonctionnement et le succès des comités nationaux paralympiques : leadership, connaissances, structure, relations, finances, savoir-faire technique, équipement, disciplines sportives et athlètes. L'analyse des études récentes menées au niveau européen montre que, en dépit de structures et de contextes différents, le handisport rencontre des défis largement comparables dans les différents pays européens. Ces défis concernent principalement les besoins en personnel qualifié, l'amélioration des infrastructures et des systèmes de soutien ainsi que l'accessibilité. Ce sont là, semble-t-il, les principaux obstacles qui entravent aujourd'hui le développement du handisport dans le domaine de la participation, des compétitions sportives et de l'emploi.

3. Organisations du handisport

Les pages qui suivent présentent brièvement, par ordre alphabétique, une sélection d'organisations du mouvement handisport en Europe, en commençant par les organisations généralistes.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SPORT ET DE LOISIRS POUR LA PARALYSIE CÉRÉBRALE	CPISRA
<p>La CPISRA a pour mission de promouvoir et de développer, dans le monde entier, des solutions permettant aux personnes ayant une paralysie cérébrale ou une déficience neurologique apparentée de pratiquer des activités sportives et de loisir. La CPISRA souhaite fédérer un nombre croissant d'organisations nationales en vue de promouvoir, ensemble, les valeurs du sport et des loisirs.</p> <p>La CPISRA s'est fixé pour but de promouvoir les bienfaits liés à la participation à des activités et des événements sportifs auprès des personnes ayant une paralysie cérébrale ou une déficience neurologique apparentée, et dans la mesure du possible auprès des personnes ayant un autre handicap qui souhaiteraient accéder à une discipline sportive organisée par la CPISRA. La CPISRA encourage et facilite la préparation et la tenue de rencontres sportives régionales, nationales et mondiales.</p>	
www.cpisra.org	

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SPORTS POUR DÉFICIENTS VISUELS – DÉLÉGATION CONTINENTALE EUROPÉENNE	IBSA
<p>Fondée à Paris en 1981, l'IBSA n'a cessé d'évoluer pour s'adapter aux changements en cours dans le monde des sports pour personnes aveugles. L'IBSA est reconnue comme organisation à but non lucratif, d'utilité publique; elle est membre à part entière de l'IPC. L'IBSA est le représentant légitime des sports pour personnes aveugles.</p> <p>L'IBSA vise à développer et promouvoir le sport pour les personnes aveugles et malvoyantes en s'appuyant sur une identité reconnue au niveau mondial. Elle apporte son aide aux organisations nationales dans les cinq continents, et plus particulièrement dans les pays en voie de développement. Pour l'IBSA, le sport est un moyen idéal de promouvoir l'intégration des personnes handicapées en général et des personnes aveugles en particulier.</p>	
www.ibsa.es	

COMITÉ PARALYMPIQUE EUROPÉEN	CPE
<p>Le CPE a été créé en 1991 et a pris son nom actuel en 1999. En 2008, le bureau permanent et le siège du CPE ont été établis à Vienne (Autriche). Actuellement, le CPE se compose de 47 comités nationaux paralympiques et des sections européennes de quatre organisations internationales de handisport.</p> <p>Le CPE a pour mission d'organiser des occasions de pratiquer des activités sportives pour les athlètes handicapés européens, dans le cadre du mouvement paralympique mondial. Le CPE souhaite accroître la participation des personnes ayant des besoins particuliers à travers le sport; cette conception de la participation va au-delà de la simple pratique du sport dans la collectivité. Pour le CPE, pratiquer un sport signifie partager du temps et un lieu avec d'autres personnes, participer à un dialogue interculturel, promouvoir l'unité et le respect de la diversité, dans 47 pays membres.</p>	
www.europaralympic.org	

COMITÉ INTERNATIONAL DES SPORTS DES SOURDS	CISS/ICSD
<p>Le Comité international des sports silencieux a été créé en 1924 en France et a changé de nom ultérieurement. Aujourd'hui, le CISS compte 104 fédérations nationales et reste la seule organisation mondiale représentant différentes disciplines sportives pour personnes sourdes. Les « jeux silencieux » organisés en 1924 ont été la première rencontre sportive pour athlètes handicapés.</p>	
<p>Le CISS a pour mission :</p>	
<ol style="list-style-type: none"> 1. de superviser l'organisation des Deaflympics (jeux mondiaux des sportifs sourds) d'été et d'hiver; 2. de promouvoir et d'accompagner le développement des activités et des rencontres sportives, depuis les sports de loisirs jusqu'aux sports de haut niveau, pour les sportifs sourds; 	

3. de soutenir et d'encourager les activités dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la recherche et de la science, qui contribuent à développer et promouvoir les Deaflympics d'été et d'hiver (qui sont reconnus par l'IPC) ;

4. de créer un environnement sportif exempt de stupéfiants pour tous les sportifs sourds, en coopération avec l'Agence mondiale antidopage ;

5. de promouvoir les sports pour sportifs sourds sans discrimination fondée sur les convictions politiques ou religieuses, les moyens financiers, le handicap, le sexe ou l'origine ethnique.

www.deaflympics.com

COMITÉ PARALYMPIQUE INTERNATIONAL

IPC

L'IPC est l'instance dirigeante du mouvement paralympique au niveau mondial. C'est une organisation internationale à but non lucratif fondée en 1989 et composée de 170 comités nationaux paralympiques (représentant cinq régions) et quatre fédérations internationales de sport pour personnes handicapées. L'IPC est représenté auprès de plusieurs commissions et comités du Comité olympique international, et inversement. Il a son siège à Bonn (Allemagne). L'IPC a pour vision de « permettre aux athlètes paralympiques d'atteindre l'excellence sportive et d'être une source d'inspiration et d'enthousiasme pour le monde ».

L'IPC organise les jeux Paralympiques d'été et d'hiver ; il fait office de fédération internationale pour neuf disciplines sportives dont il supervise et coordonne les championnats internationaux et d'autres compétitions. L'IPC crée des conditions permettant aux athlètes d'atteindre le plus haut niveau, et contribue au développement du sport. Le site web de l'IPC offre des outils permettant aux visiteurs de déterminer leur propre classification potentielle, par sports et par compétitions ; la base de données des clubs sportifs est tenue à jour et couvre toutes les catégories de handisport, depuis le niveau débutant jusqu'au plus haut niveau. L'IPC s'efforce de promouvoir les valeurs paralympiques, notamment le courage, la détermination, l'inspiration et l'égalité.

www.paralympic.org

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SPORTS POUR LES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

INAS

L'INAS est une organisation caritative reconnue comme fédération sportive internationale des personnes handicapées mentales. C'est une organisation mondiale qui promeut l'inclusion par le sport ; elle est membre à part entière de l'IPC. L'INAS a été fondée en 1985 et compte aujourd'hui plus de 50 pays membres à travers le monde, qui représentent plusieurs milliers de personnes handicapées mentales.

L'INAS gère un programme annuel de plus de 15 championnats régionaux et mondiaux en coopération étroite avec les fédérations internationales du sport ; elle entretient les classements et les records régionaux et mondiaux, et est responsable des procédures d'admission et de classification des sportifs handicapés mentaux. Tous les quatre ans, elle organise les jeux mondiaux INAS, qui durent 10 jours, au cours desquels des athlètes de haut niveau handicapés mentaux disputent des championnats mondiaux dans sept disciplines sportives.

www.inas.org

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE SPORTS POUR PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT ET AMPUTÉES

IWAS

L'IWAS, dont les origines remontent à 1952, est le fruit de la fusion de l'International Stoke Mandeville Wheelchair Sports Federation (ISMWSF) et de l'International Sports Organisation for the Disabled (ISOD). L'IWAS travaille en collaboration avec l'IPC et ses fédérations sportives ainsi qu'avec d'autres fédérations internationales. Ses activités sont complémentaires de celles de l'IPC.

En tant qu'instance multisport, l'IWAS met l'accent sur les objectifs du mouvement paralympique. Elle organise les jeux mondiaux et juniors de l'IWAS, qui permettent aux athlètes de différentes disciplines sportives de se préparer à la qualification pour les jeux Paralympiques. Elle développe des sports en suivant les normes du programme paralympique, facilitant ainsi leur intégration aux jeux Paralympiques conformément aux règlements sportifs de l'IPC.

www.iwasf.org

SPECIAL OLYMPICS – EUROPE/EURASIE	SOEE
<p>La mission de SOEE consiste à soutenir activement le développement de 58 programmes nationaux Special Olympics en Europe occidentale et orientale ainsi qu'en Asie centrale. L'organisation a pour vision d'établir Special Olympics en tant que mouvement pilote, disposant d'une grande notoriété, financièrement solide et capable de faire évoluer les mentalités, ainsi que de mobiliser des ressources pour mener des programmes permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées mentales au niveau régional.</p> <p>SOEE aide les programmes nationaux à se faire connaître, à accéder à des financements et à multiplier et améliorer les événements sportifs et d'autres initiatives destinées aux personnes handicapées mentales. Les programmes nationaux proposent aux enfants et aux adultes handicapés mentaux, tout au long de l'année, des entraînements sportifs et des compétitions athlétiques dans un grand nombre de sports olympiques en leur donnant des possibilités de développer leur forme physique, de faire preuve de courage, de prendre du plaisir et de participer à un échange de talents, d'aptitudes et d'amitié avec leurs familles, d'autres athlètes Special Olympics et la collectivité.</p> <p style="text-align: right;">www.specialolympics.org</p>	

Les organisations qui suivent sont reconnues par l'IPC en tant qu'organisations internationales de sport pour personnes handicapées ; chacune représente au niveau mondial une discipline sportive pratiquée par des personnes handicapées et ayant statut de sport paralympique.

Association internationale de voile pour les personnes handicapées	IFDS	Voile	www.sailing.org/disabled
Fédération internationale de basket-ball en fauteuil roulant	IWBF	Basket-ball en fauteuil roulant	www.iwbf.org

Fédération internationale de rugby en fauteuil roulant	IWRF	Rugby en fauteuil roulant	www.iwrf.com
World Organisation Volleyball for Disabled	WOVD	Volley-ball	www.wovd.info

Les organisations qui suivent sont des fédérations internationales ordinaires reconnues par l'IPC comme représentant au niveau mondial une discipline sportive pratiquée par des personnes handicapées et ayant statut de sport paralympique.

Fédération équestre internationale	FEI	Équitation handisport	www.horsesport.org
Union cycliste internationale	UCI	Cyclisme handisport	www.uci.ch
Fédération internationale des sociétés d'aviron	FISA	Aviron handisport	www.worldrowing.com
Fédération internationale de tennis de table	ITTF	Tennis de table handisport	www.ittf.com
Fédération internationale de tennis	ITF	Tennis en fauteuil roulant	www.itftennis.com
World Archery (ex-Fédération internationale de tir à l'arc)	WA/FITA	Tir à l'arc handisport	www.archery.org
Fédération internationale de curling	WCF	Curling en fauteuil roulant	www.worldcurling.org

Outre leur fonction de conseil, ces fédérations exercent le droit de juridiction technique sur les sites de compétition et d'entraînement de leurs sports respectifs durant les jeux Paralympiques.

Autres fédérations sportives pour personnes handicapées :

Association européenne des golfeurs handicapés	EDGA	Handigolf	www.edgagolf.com
Fédération internationale de Powerchair Football Association	FIFPRA	Powerchair Football	www.fipfa.org
World Amputee Football Federation	WAFF	Football pour amputés	www.worldamputee-football.com

Enfin, la fédération ci-dessous mène également des activités intéressantes dans le domaine du handisport.

EUROPEAN FEDERATION OF ADAPTED PHYSICAL ACTIVITY	EUFAPA
<p>L'EUFAPA est une organisation européenne qui se consacre à la promotion et à la diffusion des essais, résultats et découvertes effectués dans le domaine des activités physiques adaptées et des sciences du sport, ainsi qu'à leur application pratique au bénéfice des individus tout au long de leur vie. L'EUFAPA a pour mission de promouvoir, de faciliter et de coordonner la coopération européenne dans les domaines de la recherche, de la formation professionnelle, des services et de la défense des activités physiques adaptées pour personnes handicapées. Ces activités comprennent, sans s'y limiter, l'éducation physique, le sport, les loisirs et la réadaptation.</p>	
www.eufapa.eu	

4. Acteurs européens et politiques européennes dans le domaine du handisport

Les relations entre les acteurs politiques européens et le secteur du sport s'intensifient sous l'effet de la convergence entre le sport et d'autres domaines d'action, de l'importance incontournable des acteurs politiques pour l'organisation du sport et du constat que le sport acquiert une importance toujours croissante au niveau européen (Groll *et al.*, 2009). Depuis quelques années, les questions relatives aux personnes handicapées et au sport bénéficient d'une reconnaissance et d'une attention accrues de la part des décideurs politiques. Dans certains domaines, une présence et une action politiques renforcées, axées sur les personnes handicapées ou sur le sport, pourraient également bénéficier au handisport. Cela étant, force est de constater qu'à ce jour le handisport a rarement été au centre d'une politique soutenue et clairement définie.

De récentes recherches transnationales sur les politiques européennes en matière de handisport indiquent que, généralement, les gouvernements s'intéressent au handisport et encouragent son développement, même si le niveau d'élaboration et de mise en œuvre des politiques varie considérablement d'un pays à l'autre (Thomas, 2011). À cet égard, il est recommandé d'adopter au niveau européen une politique sectorielle visant à établir des priorités parmi les questions fondamentales inhérentes au handisport. La

conception d'une telle politique nécessite de mener des consultations avec le secteur concerné par le biais d'acteurs clés afin d'en assurer la praticabilité. Toute application de règles étant intrinsèquement délicate, la conduite d'une politique handisport devrait être gérée avec circonspection (Guett *et al.*, 2011).

Les paragraphes qui suivent présentent succinctement, sur la base d'une sélection d'initiatives, des acteurs européens et des politiques européennes en rapport avec les personnes handicapées et le sport.

Le Conseil de l'Europe promeut l'intégration des personnes handicapées depuis 1959, d'abord dans le cadre de l'Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique, puis par les activités menées dans deux domaines par l'ancienne Direction générale de la cohésion sociale. Les objectifs sont, d'une part, d'élaborer et de promouvoir des normes européennes, des politiques, des pratiques et des outils en rapport avec les personnes handicapées, d'autre part, de lutter contre la discrimination et de promouvoir l'égalité des chances afin de réduire les inégalités et de développer la confiance en un avenir commun et sûr.

L'action du Conseil de l'Europe en faveur de l'intégration des personnes handicapées et de leur droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la

communauté se fonde sur l'article 15 de la Charte sociale européenne révisée de 1996 :

► « En vue de garantir aux personnes handicapées, quel que soit leur âge, la nature et l'origine de leur handicap, l'exercice effectif du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté, les Parties s'engagent notamment :

1. à prendre les mesures nécessaires pour fournir aux personnes handicapées une orientation, une éducation et une formation professionnelle dans le cadre du droit commun chaque fois que possible ou, si tel n'est pas le cas, par le biais d'institutions spécialisées publiques ou privées ;
2. à favoriser leur accès à l'emploi par toute mesure susceptible d'encourager les employeurs à embaucher et à maintenir en activité des personnes handicapées dans le milieu ordinaire de travail et à adapter les conditions de travail aux besoins de ces personnes ou, en cas d'impossibilité en raison du handicap, par l'aménagement ou la création d'emplois protégés en fonction du degré d'incapacité. Ces mesures peuvent justifier, le cas échéant, le recours à des services spécialisés de placement et d'accompagnement ;
3. à favoriser leur pleine intégration et participation à la vie sociale, notamment par des mesures, y

compris des aides techniques, visant à surmonter des obstacles à la communication et à la mobilité et à leur permettre d'accéder aux transports, au logement, aux activités culturelles et aux loisirs. »

Le Conseil de l'Europe a consacré plusieurs recommandations et résolutions, ainsi que des études, des conférences et des publications, aux questions relatives aux personnes handicapées et au sport. En 1992, dans la Recommandation n° R (92) 6 relative à une politique cohérente pour les personnes handicapées, le Conseil de l'Europe a mis en exergue les principes concernant la réadaptation et l'intégration des personnes handicapées, et recommandé aux gouvernements des États membres de mener « une politique cohérente, globale et vaste en coopération avec les personnes handicapées et les associations de handicapés et pour les handicapés, afin d'assurer à ceux-ci l'aide nécessaire ». Cette recommandation est venue remplacer un certain nombre de résolutions antérieures du Conseil de l'Europe, et a donné lieu à de nombreuses améliorations dans la législation des États membres. En 1995, la Résolution AP (95) 3 relative à une charte sur l'évaluation professionnelle des personnes handicapées préconise un changement d'optique : il s'agit d'envisager la capacité au lieu de l'incapacité. De 1997 à 2000, le Conseil de l'Europe a mené une vaste étude comparative sur l'évaluation du handicap en Europe. Il a de nouveau joué un rôle moteur en adoptant, en 2006, la Recommandation n° R (2006) 5 du Comité des Ministres, qui a pour objet « d'inscrire, pour la

prochaine décennie, les buts du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de non-discrimination, d'égalité des chances, de pleine citoyenneté et de participation à part entière des personnes handicapées dans un cadre européen relatif au handicap ». À cet effet, le texte définit 15 lignes d'action ainsi que cinq aspects transversaux qui concernent plus particulièrement des groupes, parmi les personnes handicapées, pouvant souffrir d'une double discrimination, tels que les femmes, les enfants ou les personnes âgées. L'objectif central de la recommandation consiste à intégrer la prise en compte des personnes handicapées dans toutes les politiques pertinentes des États membres, sans négliger les spécificités nationales, régionales ou locales, ni les responsabilités correspondantes. Il vise également à assurer la mise en œuvre et l'adaptation du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015, en vue de promouvoir les droits et la pleine participation de ces personnes à la société et d'améliorer leur qualité de vie en Europe en général.

Dans le domaine du sport, le Conseil de l'Europe travaille depuis 1976, par le biais du Comité pour le développement du sport (CDDS), à l'élaboration et au développement de politiques visant à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Organisation (droits de l'homme, démocratie et primauté du droit) dans et par le sport. Ce travail se fonde sur la Résolution (76) 41 du Comité des Ministres, intitulée « Charte européenne du sport pour tous » puis « Charte européenne

du sport » dans sa version révisée de 1992. La charte demande aux autorités publiques de développer leur coopération avec le mouvement sportif et souligne la nécessité de s'accorder sur un cadre commun en faveur du développement du sport en Europe. L'objectif est que chaque personne, avec ou sans handicap, puisse prendre part à des activités sportives.

En 1986, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation n° R (86) 18, intitulée « Charte européenne du sport pour tous : les personnes handicapées », qui met en exergue le droit des personnes handicapées à participer aux activités sportives. Le sport devrait ainsi jouer un rôle moteur pour permettre aux personnes handicapées d'établir ou de rétablir le contact avec leur environnement et d'être reconnues en tant que citoyens égaux et respectés. À cet égard, « les gouvernements des États membres devraient encourager les organisations sportives compétentes à collaborer étroitement avec eux dans le but :

- ▶ de mettre au point des activités à tous les niveaux du sport pour les personnes handicapées et de veiller en particulier à ce que la participation récréative au sport de toutes les personnes handicapées soit assurée ;
- ▶ de poursuivre les efforts, tant aux niveaux national, régional et local qu'au sein des organisations sportives internationales compétentes, en vue d'harmoniser et de simplifier, et, le cas échéant, de réduire les catégories

de classification et les critères d'admission aux compétitions réservées aux personnes handicapées ;

- ▶ de développer des politiques pour informer plus amplement le grand public sur le sport pour les personnes handicapées ».

Il a été mis fin à l'activité du CDDS en 2005. En 2007, prenant dûment en considération le fait que le sport est un pilier fondamental de la société civile et l'un des moyens les plus accessibles de transmettre des valeurs fondamentales dans la vie quotidienne, le Conseil de l'Europe a créé une nouvelle plateforme destinée à intégrer les organisations sportives dans le processus politique : l'Accord partiel élargi sur le sport (APES). Avec ses 36 pays membres (2015), l'APES donne une nouvelle impulsion à la coopération paneuropéenne dans le domaine du sport et répond aux préoccupations actuelles du sport en Europe telles que la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination à l'égard des personnes handicapées. Parmi ses récentes activités figurent :

- ▶ une conférence politique sur le handisport en tant qu'outil efficace pour combattre la discrimination et favoriser l'inclusion, organisée à Varsovie en coopération avec le CPE et les autorités polonaises ;
- ▶ la participation au congrès « Pratiques sportives, handicaps et territoires », organisé par les autorités françaises, et à la 2^e Conférence nationale espagnole

du sport adapté consacrée au processus d'intégration dans le contexte international ;

- ▶ une session de formation pilote à l'intention d'un groupe de jeunes, consacrée aux compétences interculturelles pour jeunes bénévoles et amateurs de jeunesse travaillant avec des personnes handicapées ;
- ▶ la rédaction et la diffusion du présent manuel.

L'**Union européenne** travaille sur les questions relatives aux personnes handicapées, par le biais de ses différentes institutions, depuis les années 1980. Les activités menées par la Direction générale emploi, affaires sociales et inclusion ont été transférées en 2011 à la Direction générale justice. L'Union a défini une stratégie en faveur des personnes handicapées dont les trois priorités sont les suivantes : 1. coopération entre la Commission et les États membres ; 2. pleine participation des personnes handicapées ; 3. intégration des questions relatives au handicap dans l'élaboration des politiques (voir le site web de l'Assemblée des régions d'Europe).

En 1980, l'intergroupe « Personnes handicapées » du Parlement européen a été établi en tant que groupe informel de députés européens souhaitant promouvoir les politiques en faveur des personnes handicapées au sein du Parlement ainsi qu'au niveau national. En 1996, sur la base de la communication n° COM(96) 406 final, un groupe européen à haut niveau chargé des questions concernant les personnes handicapées

a été chargé d'assurer un suivi des politiques et des priorités des gouvernements concernant les personnes handicapées, de rassembler des informations et des connaissances, et de conseiller la Commission au sujet d'un futur système de rapports sur la situation des personnes handicapées en Europe. Les droits des personnes handicapées ont été confortés par l'adoption de la Charte des droits fondamentaux en 2000. La charte reflète le changement de conception du handicap, c'est-à-dire le passage d'un modèle médical à un modèle social, et souligne que « l'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté » (article 26). Dans le prolongement de cet engagement politique, l'Union a développé sa législation antidiscrimination en 2007-2008. La Directive 2000/78 portant création d'un cadre général sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail encourage les employeurs à prendre des mesures pour permettre à une personne handicapée d'accéder à un emploi ou pour qu'une formation lui soit dispensée. Depuis 2009, la version consolidée du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne mentionne expressément les personnes handicapées dans ses considérations sur la non-discrimination et la citoyenneté dans l'Union européenne (articles 10 et 19).

En ce qui concerne le sport en général, la Commission européenne préconise elle aussi une approche inclusive du

sport visant à rendre le sport accessible à tous les habitants de l'UE. Les premiers traités établissant la Communauté européenne et l'Union européenne ne contenaient aucun article prévoyant d'inclure le sport dans le droit primaire, mais le sport était mentionné dans certains documents à caractère constitutionnel. L'importance du sport est officiellement reconnue pour la première fois dans le Traité de Lisbonne, dont les articles 6 et 165 mentionnent la promotion du sport parmi les objectifs de la Communauté européenne. Ce traité, qui tient compte du *Livre blanc de l'UE sur le sport* (2007) et complète la politique de l'UE en faveur des personnes handicapées, témoigne d'un engagement concret en faveur du développement du sport pour les personnes handicapées.

En 2010, la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées : un engagement renouvelé pour une Europe sans entraves a succédé à la stratégie 2004-2010. Cette nouvelle stratégie présente d'importantes convergences avec la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (voir *infra*), à laquelle la Communauté européenne a adhéré, et appelle les pays de l'Union à promouvoir la participation et l'accès des personnes handicapées aux activités sportives ordinaires, à tous les niveaux. Le plan d'action 2010-2015 (SEC(2010)1324final) conçu en vue de mettre en œuvre la stratégie insiste sur le rôle du sport dans la promotion de l'intégration des personnes handicapées et apporte

une attention particulière à la participation dans le sport (CE2010. SEC(2010)1324final, p. 6-8, traduction non officielle) :

« Assurer l'égalité des chances des personnes handicapées et de leurs familles en vue d'une participation pleine et entière à tous les aspects de la vie économique et sociale, à savoir :

- ▶ tirer parti de tous les avantages de la citoyenneté de l'Union européenne, en particulier la liberté de circulation et de résidence ;
- ▶ pouvoir choisir où et comment mener sa vie ;
- ▶ pouvoir accéder sans entraves aux activités culturelles, récréatives, de loisirs et sportives. »

La liste des actions prévues en 2010-2015 définit les objectifs principaux suivants (traduction non officielle) :

« Promouvoir la participation des personnes handicapées aux activités sportives et, à cet effet :

- ▶ élaborer et diffuser des normes concernant l'accessibilité des organisations, activités, événements et lieux du secteur des activités sportives, de loisirs et récréatives (2010-2015) ;
- ▶ promouvoir la participation des personnes handicapées aux événements sportifs européens ainsi que l'organisation d'événements spéciaux pour les personnes handicapées, notamment des rencontres Special Olympics (en cours) ;

- inscrire l'inclusion sociale par et dans le sport, en portant une attention particulière aux personnes handicapées, parmi les priorités des futures politiques de la Commission et des mesures d'incitation dans le domaine du sport (2011-2012) ».

Le *Livre blanc sur le sport* appelle à « répondre aux besoins et à la situation spécifiques des groupes sous-représentés » et à « tenir compte du rôle particulier que le sport peut jouer pour les jeunes, les personnes handicapées et les personnes de milieux défavorisés » (COM(2007)391final). En vue de recenser et de prendre en compte les besoins des personnes handicapées dans le sport, la Commission européenne a publié en 2009 un appel à propositions dans le cadre de la première action préparatoire dans le domaine du sport, concernant le thème « promouvoir les valeurs fondamentales européennes en encourageant les personnes handicapées à faire du sport », et à financer deux projets :

- le projet All for Sport for All (Tous pour un sport pour tous : perspectives sportives en Europe pour les personnes handicapées), dirigé par l'Observatoire européen du sport et de l'emploi (EOSE) conjointement avec le CPE ;
- le projet Youth Unified Sports, dirigé par SOEE.

D'autres initiatives reçoivent également des aides, comme le think tank européen Sport et citoyenneté, soutenu pour son

projet de plateforme interactive sur le sport et le handicap. D'importants travaux sur les activités physiques adaptées ont été menés avec l'aide financière de l'UE par le réseau thématique THENAPA (I et II) et par le projet de référentiel européen EUSAPA.

Les ministres de l'UE responsables du sport, réunis en Conseil éducation, jeunesse, culture et sports de l'Union européenne, ont adopté en novembre 2010 une résolution et deux conclusions dans le domaine du sport. Les « Conclusions du Conseil sur le sport, source et levier de l'inclusion sociale active » abordent la question de la participation des personnes handicapées aux activités sportives (CE 2010, 14535/10 Sport 12 SOC 615) :

« Soutenir le principe du "sport pour tous" fondé sur l'égalité des chances :

1. en développant la participation globale aux activités sportives et en promouvant les activités physiques auprès du plus grand nombre possible de citoyens, y compris auprès des jeunes ;
2. en accordant une attention particulière à l'inclusion sociale dans le sport pour les personnes qui ne pratiquent pas d'activités physiques, essentiellement parmi les groupes socialement défavorisés ;
3. en tenant compte de l'importance de l'accès au "sport pour tous", y compris de la disponibilité d'infrastructures, d'installations et d'équipements

sportifs et de la possibilité pour le plus grand nombre, en particulier pour les personnes handicapées, d'y accéder, ainsi que de l'importance de permettre à ces personnes de participer, dans des conditions d'égalité, aux activités récréatives, de loisir et sportives. »

Sur la base du *Livre blanc sur le sport* et de la communication de la Commission « Développer la dimension européenne du sport » (COM(2011)12final), le Conseil de l'UE a adopté le 20 mai 2011 une résolution sur un plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2011-2014. La résolution établit que les États membres et la Commission devraient accorder la priorité, pendant la période couverte, aux thèmes suivants : « l'intégrité du sport, en particulier la lutte contre le dopage et les matches truqués, et la promotion de la bonne gouvernance ; les valeurs sociales véhiculées par le sport, en particulier la santé, l'inclusion sociale, l'éducation et le bénévolat ; les aspects économiques du sport, en particulier le financement durable du sport pour tous et l'élaboration de politiques basées sur des éléments concrets ». Les aspects relatifs au handisport pourraient être traités principalement sous l'angle des valeurs sociales véhiculées par le sport, mais devraient aussi être considérés selon une approche transversale.

La Convention des **Nations Unies** relative aux droits des personnes handicapées, entrée en vigueur le 3 mai 2008, joue un rôle majeur dans le développement et le renforcement

de la participation des personnes handicapées au sport, y compris au niveau européen. Dès le 30 mars 2007, la convention a obtenu 82 signatures, dont 44 signatures du protocole facultatif, et une ratification ; c'est le nombre le plus élevé de signatures jamais recueillies par une convention des Nations Unies le jour de l'ouverture. L'Union européenne a joué un rôle pilote dans l'adoption de la convention. En mars 2010, la Communauté européenne et l'ensemble de ses États membres avaient signé la convention et, en novembre 2010, 16 des 27 États membres l'avaient également ratifiée. La Convention mentionne expressément la participation à la vie culturelle et aux activités récréatives, de loisir et sportives, avec pour objectifs : « promouvoir la participation [...] de personnes handicapées aux activités sportives ordinaires à tous les niveaux », « faire en sorte que les personnes handicapées aient la possibilité d'organiser et de mettre au point des activités sportives et récréatives qui leur soient spécifiques et d'y participer », et « faire en sorte que les personnes handicapées aient accès aux lieux où se déroulent des activités sportives, récréatives et touristiques [et aux services correspondants] » (article 30). Tandis que le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées lie les États membres par son caractère moral et politique, la convention des Nations Unies est un instrument juridiquement contraignant. Elle indique clairement que « dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois et des politiques adoptées aux fins de l'application de la présente convention, ainsi que dans l'adoption de toute décision sur

des questions relatives aux personnes handicapées, les États parties consultent étroitement et font activement participer ces personnes, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent » (article 4, paragraphe 3).

Depuis l'adoption de la convention, plusieurs organisations du système des Nations Unies travaillent ensemble à la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement en vue de promouvoir la participation pleine et effective des personnes handicapées à la société et au développement. Dans ce contexte, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont une initiative majeure et un effort concerté des Nations Unies pour lutter contre la pauvreté au niveau mondial. Il est surprenant de noter que les personnes handicapées ne sont mentionnées ni dans les objectifs, ni dans les cibles, ni dans les indicateurs de cet ambitieux projet. Une récente étude réalisée avec le soutien des Nations Unies parvient à la conclusion que le « lien clair entre handicap et pauvreté signifie que tous les OMD sont utiles pour les personnes avec un handicap et que ces dernières doivent être prises en compte dans les efforts des OMD ». En outre, les organisations qui défendent les intérêts des personnes handicapées devraient maintenant réfléchir aux efforts coordonnés qui seront nécessaires et aux groupes, experts et organisations qui devront être associés au dialogue dans la perspective de ce qui remplacera les objectifs du millénaire en 2015 et ultérieurement (Groce, 2011).

Le Forum européen des personnes handicapées (FEPH) fait partie des organisations qui représentent les personnes handicapées et défendent leurs intérêts en Europe. Le FEPH est une ONG indépendante à caractère associatif, créée en 1996, qui milite pour que les décisions concernant les personnes handicapées soient prises avec et par des personnes handicapées. « Le travail mené par le FEPH couvre tous les domaines de compétence de l'Union européenne ainsi que de nombreuses initiatives. Bien que pour de nombreux citoyens européens les institutions européennes semblent très éloignées, le fait est que les décisions prises par l'Union européenne, qui sont le résultat de négociations entre tous les États membres, ont un impact direct sur la vie des personnes handicapées. » Des études menées en Europe montrent que, pour améliorer la connaissance du handisport et l'offre de handisport, des efforts supplémentaires sont nécessaires au sein des organisations sportives, dans chaque pays et au niveau supranational, dans chaque secteur et au niveau transversal. Il est frappant de constater que les organisations qui représentent les personnes handicapées ne sont que rarement citées parmi les acteurs du handisport. Ces organisations ont joué un rôle moteur dans l'amélioration de l'accès à un large éventail de services pour les personnes handicapées, tandis que les organisations sportives n'ont pas tiré le meilleur parti de leur influence politique. Il est recommandé que les organisations du handisport renforcent leur coopération avec les organisations représentatives des personnes handicapées, au niveau national et au niveau de l'Union européenne (Guett *et al.*, 2011).

III. S'inspirer de l'expérience

Le présent manuel expose une série de bonnes pratiques exercées dans le secteur des sports pour les personnes handicapées, qui ont été présélectionnées par des experts nationaux et que d'autres intervenants ont jugées riches d'enseignements potentiels.

L'accent est mis sur l'étude de cas concrets qui ont eu des retombées positives importantes sur le terrain et qui ont apporté une valeur ajoutée à leur organisation ou à leur secteur. Éloignée de toute vocation prescriptive dans la forme ou dans le contenu, la présente publication propose de simples orientations, en décrivant un éventail d'expériences réussies et susceptibles de faire évoluer positivement, à l'échelle locale et nationale, la gestion et la pratique des sports pour les personnes handicapées. Dans cet esprit, les experts nationaux ont pu faire leur choix librement, hors

de toute définition formelle et de tout cadre restrictif ; seuls leur ont été communiqués des principes généraux et des lignes directrices, ainsi qu'un bref questionnaire et des conseils personnels. Par principe, l'usage du terme de « meilleure pratique » a été évité. En effet, s'il est établi dans de nombreux domaines, il est devenu à certains égards un terme en vogue employé au niveau international en suivant parfois de vagues définitions, critères de sélection ou procédures de désignation. Les experts se sont toutefois appuyés sur certaines normes formelles et informelles, afin de présenter des pratiques utiles à partager ou « bonnes pratiques ». Les projets retenus obéissent à des critères variés, comme un rapport coûts/avantages intéressant, un partenariat unique entre les parties prenantes, des aspects particuliers en termes de durabilité, des solutions ciblant des groupes spécifiques, une « première » totalement

innovante, une participation ou une sensibilisation à grande échelle, la mise en œuvre de politiques gouvernementales données, des répercussions confirmées par les résultats enregistrés et l'adaptabilité (potentielle) à l'échelle nationale ou transnationale. Compte tenu des enjeux actuellement liés aux sports pour les personnes handicapées, il convient de porter une attention particulière aux initiatives qui stimulent l'éducation et ciblent les jeunes.

Pour développer une entreprise ou une organisation, il est fréquent de recourir à l'échange de « bonnes pratiques d'exploitation » ou à des « évaluations comparatives » en matière de gestion stratégique ; quant aux normes officielles de gestion de la qualité, elles en font même leur paradigme (voir la norme ISO 9000 de l'Organisation internationale de normalisation 2011). L'idée générale est qu'en suivant des processus qui ont fait leurs preuves, il est plus facile d'atteindre les résultats escomptés et les risques d'imprévus sont moins nombreux. L'application d'une bonne pratique peut même conduire à son amélioration, si des lacunes opérationnelles

y sont décelées et comblées, et si des ajustements y sont apportés pour répondre à des besoins spécifiques. Le handisport est un phénomène complexe et une expérience multidimensionnelle, qui implique souvent des groupes cibles très hétérogènes et pose des exigences particulières. Dans une certaine mesure, il faut accepter qu'une bonne pratique, appliquée dans des circonstances données pour un groupe défini de personnes handicapées, ne soit pas adaptée ou soit même inappropriée compte tenu des besoins particuliers d'un autre groupe. Dans de nombreux cas, les experts qui ont participé à l'exercice ou à l'évaluation d'une pratique ont aussi fourni des informations sur des innovations particulières, des critères de sélection spéciaux et des recommandations spécifiques en vue de mettre en œuvre l'expérience présentée.

La section ci-après présente brièvement des projets sportifs lancés en Europe pour les personnes handicapées. Loin d'être exhaustive, cette liste d'exemples illustre la diversité des initiatives menées sur le terrain pour surmonter les obstacles et développer la pratique du sport par les personnes handicapées.

A. Campagnes et outils

DES HÉROS SPÉCIALEMENT DOUÉS

Pays	Pays-Bas
Dimension	Locale et nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes, enfants ayant des troubles du comportement (trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, autisme, trouble des conduites, problèmes psychologiques, etc.)
Organisation	Gehandicaptensport Nederland (Centre expert handisport des Pays-Bas), Landelijke Vereniging van cluster 3-scholen (Association nationale pour les écoles groupe 3) et Comité olympique/Fédération sportive des Pays-Bas (NOC*NSF)
Thème principal	Programme de stimulation sportive pour les élèves des écoles spéciales (6 à 19 ans)
Brève description	Faites du sport! Des « héros spécialement doués » font découvrir des activités sportives et physiques à des enfants et des jeunes handicapés (6 à 19 ans) sous l'angle du divertissement. Ce programme national de promotion des sports est géré par des directeurs de projet régionaux, en étroite collaboration avec les prestataires sportifs locaux et scolaires. Sa méthodologie s'appuie sur trois phases successives : 1. une offre intrascolaire (cours d'éducation physique classiques) ; 2. une offre postscolaire et extrascolaire (par exemple dans les clubs de sport) ; 3. un suivi. L'activité sportive proposée est adaptée aux souhaits des enfants. Cent quarante-deux écoles pour enfants handicapés physiques ou mentaux ou ayant une maladie chronique se sont jointes au programme, qui compte ainsi 17 000 jeunes participants. Des projets pilotes sont conduits dans 40 écoles pour enfants ayant des troubles du comportement, 9 écoles pour enfants aveugles ou malvoyants et 15 écoles pour enfants sourds ou malentendants.
Observations	Ce programme triennal fait l'objet d'une évaluation externe réalisée par l'institut Mulier. Il vise clairement à établir des activités durables ; dans cette perspective, les intervenants songent déjà à organiser la pratique sportive des enfants et la poursuite du programme dans les écoles une fois la période de financement achevée, et les directeurs des projets régionaux recherchent des moyens d'obtenir des ressources locales (par exemple de la part des collectivités locales).
Contact	Franceline van de Geer, geer@specialheroes.nl

www.specialheroes.nl

Pays	Royaume-Uni
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes
Organisation	Paralympics Great Britain (Fédération paralympique britannique)
Thème principal	Outil de repérage des installations sportives pour les personnes handicapées
Breve description	Parasport vise à atténuer, à l'aide d'un site web, les problèmes que les personnes handicapées peuvent rencontrer pour accéder à un sport, contrairement aux personnes non handicapées qui n'ont qu'à se rendre aux installations sportives locales. Dans un premier temps, un assistant de sélection aide les personnes handicapées à trouver les sports adaptés à leur groupe de déficiences, puis une fonction de recherche identifie pour eux des clubs de qualité. Sur les 30 000 utilisateurs mensuels, près de 50 % emploient cette fonction de recherche et sont dirigés vers l'un des 2 000 clubs présentés sur le site.
Observations	Pour l'efficacité de l'outil, il est important que les utilisateurs puissent rapidement identifier les sports qui leur conviennent et sélectionner les activités possibles. La base de données sur les clubs doit aussi être régulièrement mise à jour.
Contact	Jane Jones, jane.jones@paralympics.org.uk

Pays	Danemark
Dimension	Locale, nationale et internationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, malades ambulatoires
Organisation	Organisation handisport danoise
Thème principal	Le sport, objet et facteur de motivation et d'intégration pour les soldats blessés
Brève description	<p>Le projet s'adresse aux soldats blessés physiquement et vise à leur faire découvrir et accepter ce « nouveau » corps afin de redevenir – et en étant – actif. Les soldats sont formés et motivés individuellement par des consultants sportifs spécialisés en vue de leur faire comprendre qu'ils peuvent relever les mêmes défis qu'avant ; ils doivent juste adopter une nouvelle approche pour les atteindre.</p> <p>Le projet est fondé sur une coopération étroite entre l'organisation handisport danoise et l'armée de ce pays ; il s'appuie sur des connaissances pédagogiques, psychologiques et physiologiques, et sur les ressources des clubs sportifs. Les activités proposées aux 34 soldats participants englobent actuellement l'aviron, le basket-ball en fauteuil roulant, le tir à l'arc, la course, le cyclisme, la course sur piste, le sport automobile, le triathlon et les arts martiaux mixtes. Elles peuvent être pratiquées pendant ou après le travail, dans les locaux du club sportif du quartier, dans les écoles ou dans les installations militaires locales. Les soldats et les représentants des clubs sportifs sont accompagnés en permanence par des personnes-relais (entraîneur et physiothérapeute).</p>
Observations	<p>Cet exemple illustre l'intérêt du sport, en tant qu'objet et facteur de motivation et d'intégration des soldats blessés. Une étroite coopération entre l'association sportive (entraîneurs, etc.) et les services de l'armée (physiothérapeutes, etc.) est une condition essentielle à la réussite de la mise en œuvre de cette initiative.</p> <p>Outre les bienfaits généraux que le sport apporte aux soldats blessés, à la suite de ce projet, ils sont souvent recrutés en vue d'activités sportives paralympiques du fait de leurs talents physiques et de la discipline inhérente à toute formation militaire.</p>
Contact	Rune Oland, rol@dhif.dk

Pays	Espagne
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Conseil espagnol des sports : Subdirección General Promoción Deportiva – Programas Mujer y Deporte & Subdirección General Adjunta de Deporte Paralímpico, Comité paralympique espagnol
Thème principal	Campagne de promotion de l'activité physique et du sport auprès des femmes handicapées
Brève description	Pour de multiples raisons, les filles et les femmes handicapées pratiquent moins le sport que les hommes en Espagne, principalement parce qu'elles ne connaissent pas les activités sportives adaptées, ni leur localisation. Une campagne de promotion a donc été lancée pour leur faire connaître les nombreuses activités sportives qui sont à leur disposition en Espagne. Elle a débuté par la production d'une vidéo de 12 minutes qui présente neuf athlètes féminines ayant différents types de handicaps et différents niveaux, de l'athlète de haut niveau à la sportive ordinaire. Cette vidéo est diffusée sur des canaux multiples, dont les réseaux sociaux en ligne du mouvement sportif espagnol.
Observations	Pour faire passer un message positif et fort, il a été décidé de filmer les athlètes en compétition ou pendant l'entraînement, qui expriment leur motivation pour le sport. Les athlètes ont employé des phrases brèves et concrètes pour délivrer un message convaincant. Comme d'autres pays européens sont confrontés aux mêmes problèmes, l'échange d'outils de sensibilisation est fortement recommandé.
Contact	Maria Blasco et Silvia Ferro, maria.blasco@csd.gob.es ou silvia.ferro@csd.gob.es

Pays	Slovénie
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Comité paralympique de Slovénie
Thème principal	Intégration des adolescents handicapés dans les compétitions sportives scolaires du pays
Brève description	En Slovénie, les écoles primaires et secondaires organisent de nombreuses compétitions sportives à l'échelle locale et nationale. Pour lutter contre la ségrégation et promouvoir la participation des adolescents handicapés aux activités sportives ordinaires, les élèves handicapés prennent part à ces compétitions et rivalisent avec les autres élèves, au niveau national (dans un premier temps). Jusqu'à présent, seuls leur étaient proposés la natation et l'athlétisme (au niveau du primaire et du secondaire), et le tennis de table (au niveau du primaire). Cette initiative peut engendrer des moments mémorables, lorsque les athlètes handicapés sont acclamés par tous les spectateurs et par les athlètes non handicapés.
Observations	L'étude de cas met en évidence la façon dont la plupart des pays peuvent améliorer l'« intégration élémentaire », et notamment son rapport coûts/avantages, en s'appuyant sur les structures existantes. Il est recommandé d'adapter les structures d'éducation sportives existantes car le personnel n'est pas habitué à travailler avec des enfants handicapés. Cette expérience a souvent pour effet « secondaire » de modifier leur vision du « handicap » de façon positive.
Contact	Spela Rozman, spela.rozman@zsis.si

Pays	Norvège
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes ; tous les groupes d'âge mais les enfants et les jeunes en priorité
Organisation	Comité olympique et paralympique et Confédération des sports de Norvège (NIF), et fédérations sportives nationales
Thème principal	Campagne de sensibilisation au handisport et de recrutement d'athlètes handicapés
Brève description	À la suite d'un processus d'intégration qui a duré dix ans, le mouvement handisport est aujourd'hui placé sous l'égide de la NIF, et toutes les fédérations nationales sont chargées d'assurer le recrutement, l'adaptation et l'organisation de compétitions handisport. Le handisport vise principalement l'inclusion, l'égalité, et le développement du sport de haut niveau et du sport pour tous. Lors de la campagne « Recrutement du sud au nord », Per Christian Brunsvik et Steinar Andreassen Jensen ont dû parcourir environ 2 700 km en handbike, du point le plus au sud de la Norvège continentale à son point le plus au nord. Tout au long du parcours qui a duré trois mois, 25 activités de recrutement ont été organisées (3 000 participants dont 1 000 personnes handicapées), huit séminaires (500 participants), 18 visites d'écoles (1 000 élèves) et 50 rencontres avec des responsables municipaux (portant principalement sur les problèmes de transport). L'objectif principal était de recruter 500 nouveaux athlètes et de faire connaître le handisport à tous les niveaux (y compris sa nouvelle structure organisationnelle). L'événement a fait l'objet d'une couverture médiatique importante, avec 154 reportages dans les médias locaux, régionaux et nationaux à la télévision, à la radio, sur internet et dans les journaux, ainsi qu'une page Facebook (400 000 vues).
Observations	Le projet a offert une occasion unique de sensibiliser le public et de présenter les possibilités pour les personnes handicapées de pratiquer un sport en Norvège. Bien que les activités de recrutement et de sensibilisation des décideurs fassent partie des tâches courantes, ces deux excellents ambassadeurs qui ont parcouru la Norvège en handbike ont eu une approche et un impact plus globaux et mieux ciblés. L'expérience a montré qu'une initiative conjointe entraîne une prise de conscience et une publicité accrues. Pour une action efficace, il est important de rassembler toutes les forces locales, des décideurs aux travailleurs de la santé, en passant par les clubs de sport, les parents et les athlètes. Un documentaire sera diffusé sur National TV en 2012.
Contact	Mads Andreassen, mads@idrettsforbundet.no

www.idrett.no/tema/funksjonshemmede/norgepaalangs/Sider/RekrutteringNorgep%c3%a5langs.aspx

Pays	Lituanie
Dimension	Locale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes aveugles ou malvoyantes
Organisation	Comité paralympique et Comité olympique de Lituanie
Thème principal	Campagnes de sensibilisation sur les sports paralympiques dans un petit pays
Brève description	<p>En Lituanie, le Comité paralympique a signé un accord de coopération à long terme avec le Comité olympique et peut utiliser ses structures de communication pour : 1. publier régulièrement des informations sur le mouvement paralympique dans le magazine trimestriel du Comité olympique ; 2. organiser des manifestations sportives paralympiques lors de la Journée olympique lituanienne. Chaque année, les deux organisations collaborent pour préparer l'événement qui se déroule le 18 juin. Les neuf manifestations paralympiques comprennent le basket-ball 3 x 3, le jeu de dames, les échecs et les fléchettes. Les athlètes olympiques et paralympiques participent à une « course de 1 mile », et au relais de la flamme olympique et du drapeau du Comité national olympique et du Comité national paralympique. Les estimations font état d'environ 2 000 participants, dont 150 personnes handicapées.</p> <p>Le Comité paralympique s'appuie également sur les structures sportives scolaires existantes en Lituanie pour faire découvrir le handisport aux enfants. À l'occasion de projets et de rencontres, des athlètes handicapés connus présentent leur carrière sportive et font du sport avec les enfants. Ces sports englobent principalement le goalball, le basket en fauteuil roulant, le tennis de table, le jeu de dames et les échecs.</p>
Observations	Cet exemple montre comment un petit pays peut faire connaître les sports paralympiques en organisant des activités avec les structures existantes ou plus « établies », comme le Comité olympique et les sports scolaires.
Contact	Gintaras Zavadckis, gintas.zavas@gmail.com

Pays	Autriche
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes aveugles ou malvoyantes
Organisation	Comité paralympique autrichien
Thème principal	Sensibilisation des athlètes olympiques et des médias au sport paralympique
Breve description	Pour célébrer la campagne « Jeux Olympiques de Londres 2012 : Encore un an ! Allez-y ! Participez ! », le Comité paralympique autrichien a organisé une manifestation de sensibilisation avec des vedettes olympiques et paralympiques. À cette occasion, les athlètes olympiques ont testé les sports paralympiques pour la première fois, guidés par des athlètes paralympiques, et se sont même confrontés avec eux. La médaillée olympique Mirna Jukic, par exemple, a relevé le défi de faire une course de natation les yeux bandés avec le nageur Peter Tichy, qui a une déficience visuelle. L'événement a rassemblé plus de 100 spectateurs et suscité des réactions très positives. Il était financé par les sponsors du Comité olympique autrichien. La presse écrite et la télévision étaient présentes et ont assuré sa diffusion à l'échelle nationale.
Observations	L'événement constitue un bon exemple de rapprochement entre le sport paralympique et les athlètes olympiques, les spectateurs et surtout les jeunes (en tant que futurs athlètes potentiels). Il s'agit d'une véritable « première » au niveau national, semblable à la Journée paralympique internationale du Comité paralympique international, qui s'est tenue à Londres en 2012. L'événement pourrait très bien être repris par tous les comités nationaux paralympiques.
Contact	Petra Huber, office@oepc.at

Pays	Espagne
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Comité paralympique espagnol, fédérations espagnoles et territoriales du handisport, fondation MAPFRE
Thème principal	Collecte de données sur les activités sportives nationales, quels que soient le handicap ou le niveau de capacité
Breve description	Le « Guide du sport pour tous » vise à offrir une source d'informations accessible sur le web avec des fonctions multirecherches, sur l'éventail complet des sports et des activités physiques proposés aux personnes handicapées dans toutes les régions d'Espagne. Il constitue un outil de référence dans le secteur pour accroître la participation, et notamment un instrument de promotion du handisport et des activités physiques adaptées. L'utilisateur final peut consulter la plateforme de façon simple, rapide et efficace, pour chercher des sports adaptés à ses goûts et à son type de handicap. De nouveaux programmes peuvent être ajoutés par le biais d'un questionnaire en ligne.
Observations	Ce guide web constitue la première et la seule base de données qui recense tous les types d'activités physiques adaptées et de handisport en Espagne. Il est géré par un organisme central, en coordination avec les fédérations, les conseils, les municipalités, les associations et les groupements de parties prenantes concernées. Certaines sections de la plateforme sont encore provisoires, car la collecte de données se poursuit.
Contact	Miguel Rodriguez, miguel.rodriguez@csd.gob.es

Pays	Irlande
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes aveugles ou malvoyantes
Organisation	Paralympics Ireland
Thème principal	Encourager les personnes handicapées à pratiquer une activité physique
Brève description	<p>Le programme ParaLions visait principalement à encourager les personnes handicapées à pratiquer une activité physique, à identifier les sports dans lesquels des athlètes peuvent être sélectionnés pour les jeux Paralympiques, à renouveler les membres des instances sportives nationales en Irlande et à repérer les futurs talents pour les équipes paralympiques irlandaises. Le programme se décomposait comme suit : 1. pré-lancement : approbation de l'ensemble du programme par les instances nationales et production d'un lot de pré-lancement contenant une brochure d'information, un questionnaire, un sac de sport, un teeshirt, un stylo, des trousseaux de clés, etc. ; 2. lancement national avec une couverture médiatique importante environ six mois avant les Jeux de Pékin 2008, pour promouvoir les jeux Paralympiques et encourager les sportifs à remplir le questionnaire de « sélection » ; 3. Journée des athlètes ParaLions – tous les athlètes retenus (plus de 400) ont été conviés à un événement spécial, au cours duquel ils ont fait l'objet d'un classement provisoire et testé une série de sports paralympiques avec les membres de l'équipe de Pékin 2008. À cette occasion, des manifestations sportives ont eu lieu ; 4. les instances nationales devaient assurer le suivi d'événements sportifs précis pour les athlètes identifiés.</p>
Observations	<p>La capacité de conversion sportive des athlètes s'est avérée particulièrement probante. Dès qu'ils ont réalisé qu'ils ne seraient pas retenus pour les jeux Paralympiques dans le sport qu'ils pratiquaient, un grand nombre d'entre eux se sont reconvertis et font aujourd'hui un autre sport au niveau national. Le programme a remporté un immense succès, mais pour qu'il s'améliore après les Jeux de Londres de 2012, les conditions suivantes doivent être remplies : 1. augmentation du budget ; 2. meilleur suivi des instances nationales ; 3. appui plus solide de certaines instances nationales ; 4. programmes accélérés personnalisés pour les athlètes sélectionnés.</p> <p>Concernant la mise en œuvre du programme, il est indispensable que les sports individuels soient soutenus à chaque étape du processus. Sans cela, le manque de suivi de certains sports une fois le programme achevé pourrait donner le sentiment que les instances nationales ont éveillé des espoirs trompeurs auprès des jeunes handicapés.</p>
Contact	Liam Harbison, info@paralympics.ie

B. Éducation

PLAY THE GAME

Pays	Pays-Bas
Dimension	Nationale et internationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes aveugles ou malvoyantes
Organisation	Association européenne des golfeurs handicapés (EDGA) et Fédération néerlandaise de golf
Thème principal	Programme d'initiation au jeu de golf
Brève description	<p>Le golf peut être pratiqué par tous, quels que soient l'âge, le sexe, la condition physique ou les problèmes physiques. Il a donc énormément de succès auprès des personnes handicapées. La Fédération néerlandaise de golf a élaboré un programme éducatif perfectionné (deuxième version) dans lequel les professionnels de golf initient des personnes de tous âges et de toutes conditions physiques à ce sport; parallèlement, une formation a été mise en place pour que les moniteurs sportifs des centres de réadaptation apprennent à enseigner ce sport à leurs patients et l'intègrent dans le traitement thérapeutique. Ils peuvent ensuite être relayés par des golfeurs professionnels, afin que le golf ne soit plus une thérapie mais un sport. Aujourd'hui, environ 70 golfeurs professionnels et 31 moniteurs sportifs de 23 centres de réadaptation ont été formés et sont détenteurs d'un certificat d'aptitude aux Pays-Bas.</p>
Observations	<p>Le programme est évalué avant et après sa mise en œuvre. En outre, les professionnels sont tenus de rendre régulièrement compte de leur travail pour que leur certificat reste valide. S'agissant de la transférabilité et de la mise en œuvre du programme, l'Association européenne des golfeurs professionnels souhaite promouvoir cette formation auprès de leurs organisations membres nationales, dès qu'elle aura été traduite (début 2012). Pour que le projet se concrétise, il faut envisager une coopération avec les structures de golf, afin qu'ils autorisent la tenue de ces nouvelles activités sur leurs terrains.</p>
Contact	Pieter van Duijn, p.vanduynd@tiscali.nl

www.edgagolf.com

Pays	Italie
Dimension	Locale
Groupe cible	Personnes ayant des difficultés d'apprentissage ou des déficiences intellectuelles
Organisation	Université de Cassino et Union italienne du sport pour tous
Thème principal	Programme sportif spécial fondé sur une approche non formelle et portant sur un large éventail d'activités sportives et sur un tournoi régional multisports
Breve description	Fondé sur une approche non formelle, le programme Export-sport vise à améliorer l'intégration sociale des personnes handicapées en leur proposant une large gamme d'activités sportives (natation, football, etc.). Il prévoit d'intégrer des activités physiques adaptées (APA) dans le processus de réadaptation que les administrations locales de la santé (ALA) mettent en œuvre pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Dans chacune des quatre antennes locales des ALA, une équipe d'éducateurs APA propose des activités sportives spécifiques à un groupe local de personnes handicapées. Ces activités ont pour objectif d'améliorer l'efficacité de la thérapie de chacun mais aussi de renforcer l'intégration de ces personnes en milieu ordinaire. À cette fin, il est également proposé des périodes durant lesquelles des groupes de personnes (élèves, étudiants, etc.) participent directement à des activités sportives pour personnes handicapées. En outre, un tournoi multisport, bien encadré et bien conçu, auquel des personnes handicapées de chaque section participent directement, est organisé avec le concours de l'Union italienne du sport pour tous.
Observations	Le projet est l'un des premiers en Italie qui démontre l'intérêt d'une approche APA appliquée par des éducateurs spécialisés pour améliorer les services ALA. Il faut préciser que tous les éducateurs impliqués sont titulaires d'une maîtrise en APA. Enfin, le fait de promouvoir des activités rassemblant des personnes handicapées et des personnes non handicapées constitue un moyen efficace de balayer les préjugés souvent subis par les personnes handicapées mentales.
Contact	Simone Digennaro, s.digennaro@unicas.it

Pays	Danemark
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle
Organisation	Organisation handisport danoise
Thème principal	La pratique sportive pour les enfants ayant des besoins particuliers (8 à 17 ans)
Brève description	Le projet sur les sports à l'école est conçu pour que les enfants ayant des besoins particuliers puissent pratiquer des sports adaptés à leur profil à l'école, après l'école et dans des clubs sportifs locaux. Il s'appuie sur des partenariats entre les secteurs public et associatif qui conjuguent des connaissances pédagogiques spécifiques et les ressources des clubs sportifs. L'école désigne un responsable qui se chargera de mobiliser des enfants pour le projet et d'élaborer des exercices appliqués adaptés à leurs besoins et aux ressources disponibles, en coopération avec les clubs de sports locaux. Quatorze écoles participent aujourd'hui à ce projet. Le choix de l'activité sportive dépend des conditions et des opportunités locales.
Observations	Le projet repose sur deux éléments clés dont un « responsable principal » assure l'adaptation parallèle : des partenariats entre les secteurs public et associatif, et des connaissances pédagogiques. Il est indispensable que l'entraîneur sportif et le personnel spécialisé collaborent. Le projet a mis en évidence le rôle essentiel de chaque spécialiste : pour le thérapeute, l'exercice de la thérapie, pour l'éducateur, la pédagogie, et pour l'entraîneur, la pratique sportive.
Contact	Jens Winther, jens.winther@dhif.dk

Pays	Bulgarie
Dimension	Locale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Club de sports nautiques – Académie nationale des sports « Vassil Levski » (NSA)
Thème principal	Cours intensifs de natation adaptée
Brève description	Le projet vise à accroître pour les personnes handicapées (en priorité les adolescents) les possibilités d'accéder à un large éventail d'activités physiques et sportives adaptées (notamment la natation). Ces activités ont à la fois une vocation éducative et formatrice, récréative et sanitaire. Les participants en tirent des avantages à plusieurs niveaux : le développement fonctionnel, l'adaptabilité, le développement physique et moteur, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès à des services sociaux tels que le sport. Les activités réalisées englobent un entraînement systématique à la natation pour des personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou sensorielle. La formation s'étend sur trois mois, à raison de deux sessions de 60 minutes par semaine. Pour atteindre les objectifs du projet, une méthodologie relative à la natation adaptée est appliquée : 1. mettre l'accent sur la motivation et sur l'adaptation à l'environnement aquatique ; 2. mettre l'accent sur l'initiation à la natation, l'acquisition de réflexes et différentes aptitudes à la natation (techniques, coordination et styles). La procédure d'entraînement est organisée individuellement ou par groupe, selon les capacités et les spécificités des participants (types et degrés de déficience).
Observations	Le projet fait partie du programme du ministère bulgare de l'Éducation physique et des Sports intitulé « Le sport pour les personnes handicapées et les enfants à risque ». Il constitue un bon exemple de coopération entre le secteur public et les ONG en Bulgarie. Il illustre aussi concrètement la politique générale qui accorde une importance particulière au sport et à sa fonction sociale. En outre, l'évaluation a montré que tous les participants apprenaient à nager et amélioraient leurs aptitudes sportives, et que l'interaction sociale du groupe était positive.
Contact	Maya Nikolova, maya_neytcheva@yahoo.fr

GRUPE SPORTIF POUR LES PERSONNES AVEUGLES OU MALVOYANTES

Pays	Italie
Dimension	Locale
Groupe cible	Personnes aveugles ou malvoyantes
Organisation	Université de Cassino et Union italienne des aveugles
Thème principal	Programme sportif spécial fondé sur une approche non formelle visant à améliorer l'intégration sociale des personnes aveugles ou malvoyantes
Brève description	L'ONG Union italienne des aveugles (UIC) vise à offrir aux personnes aveugles ou malvoyantes la possibilité de jouer un rôle actif dans la société en participant concrètement à des activités sportives. L'UIC s'engage à améliorer la vie des personnes aveugles ou malvoyantes ainsi qu'à renforcer les liens sociaux en mettant en œuvre plusieurs types d'activités en faveur de la santé, de la culture, de l'éducation et de l'intégration. Le sport et le jeu constituent une large part des activités de l'UIC. Dans le cadre d'un programme spécifique mené par l'association ASD Ciociaria Non Vedenti, des activités sportives sont déployées de façon non formelle pour encourager la participation, promouvoir des modes de vie sains et élaborer de nouvelles approches éducatives. Parallèlement, l'UIC a créé un cadre éducatif général dans lequel des personnes qui n'ont pas de déficience visuelle, notamment des enfants et des jeunes, peuvent découvrir comment une personne aveugle pratique le sport. L'objectif est de développer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences, et de contribuer à créer une société inclusive à visage humain.
Observations	Les activités mentionnées forment une passerelle entre la société ordinaire et le monde du handicap. Il est recommandé de les organiser sur la base de partenariats multiformes rassemblant les collectivités locales, le système scolaire, les organisations sportives (fédérations, clubs, etc.), les organisations représentatives des personnes handicapées, etc., en vue de mettre en œuvre des stratégies d'inclusion globales.
Contact	Simone Digennaro, s.digennaro@unicas.it

www.unicas.it

CAMP DE SPORTS NAUTIQUES ADAPTÉS

Pays	Bulgarie
Dimension	Nationale et internationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Académie nationale des sports Vassil Levski (NSA)
Thème principal	Camp de sports nautiques adaptés et inclusifs pour jeunes handicapés, et formation pratique pour éducateurs APA
Brève description	<p>Ces camps de vacances au bord de la mer Noire offrent une expérience unique pour les élèves et les jeunes bulgares. Ceux-ci peuvent y acquérir des compétences, nouer des amitiés et s'épanouir personnellement. Contrairement au cadre scolaire qui dispense surtout un savoir académique, l'accent est mis sur le sport, l'interaction sociale et la détente. En général, les enfants handicapés n'ont accès qu'à des camps de vacances isolés ; pour la première fois en Bulgarie, la NSA rassemble dans ces camps de sports nautiques adaptés des jeunes handicapés et non handicapés. Les deux groupes participent ensemble à des activités et à des épreuves dans des équipes mixtes. Pendant douze jours, les campeurs et le personnel pratiquent des activités nautiques : la natation en mer, des jeux aquatiques, le kayak et la voile, ainsi que d'autres jeux et activités de loisirs en plein air. L'objectif consiste à permettre à tous les participants de pratiquer de nouveaux sports, à faire découvrir aux personnes handicapées la vie dans les camps sportifs, et à créer une atmosphère de tolérance, d'apprentissage et d'échange.</p>
Observations	<p>Ces camps font officiellement partie du grand programme de la NSA sur l'activité physique adaptée. Par ailleurs, une évaluation à long terme a mis en évidence l'amélioration des compétences sportives de tous, la satisfaction de ceux qui ont assuré les initiations sportives, une plus grande confiance en elles des personnes handicapées, et une adaptabilité et une sociabilité générales renforcées.</p>
Contact	Stefka Djobova, stefka.djobova@abv.bg

www.nsa.bg

PROGRAMME ÉDUCATIF : MOBILITÉ, SPORT ET JEUX

Pays	Belgique
Dimension	Locale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes, personnes handicapées moteur
Organisation	Sport & Handicap
Thème principal	Programme global d'éducation et de formation sur la mobilité, le sport et les jeux pour personnes handicapées
Brève description	Mis en œuvre dans la province belge de Limbourg, ce programme d'éducation et de formation porte spécifiquement sur le sport pour les enfants et les adolescents handicapés, et s'appuie sur la participation d'organisations sportives pour personnes handicapées et d'instituts d'éducation. Il englobe des cours interactifs, des présentations audiovisuelles et des instructions pratiques dans des cadres divers. Les principaux groupes cibles sont les enseignants d'établissements spécialisés et les entraîneurs des clubs sportifs pour les personnes handicapées. Fondé sur une approche globale du handisport et des activités physiques adaptées pour adolescents, le programme couvre des thèmes variés, notamment les pratiques sportives accessibles aux personnes handicapées, la distinction entre un état locomoteur normal et anormal, les valeurs humanistes du handisport sur le plan de la participation sociale, la promotion de la santé et la construction de la personnalité, le concept de déficience par rapport aux compétences et disciplines sportives, l'organisation du handisport, les stratégies de formation et les besoins particuliers liés à l'éducation sportive des jeunes.
Observations	Le programme en est aujourd'hui à sa troisième année consécutive, à raison de six cours hebdomadaires. Dans la perspective de sa mise en œuvre dans d'autres pays, il convient de noter qu'une large part du programme a été et doit être consacrée à la formation pratique directe, notamment les sports en fauteuil roulant, le sport pour personnes atteintes de paralysie cérébrale et le sport pour les enfants handicapés mentaux.
Contact	Denis Jaeken, djaeken@skynet.be

www.sportenhandicap.be

Pays	Italie
Dimension	Locale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Comité paralympique italien
Thème principal	Cours de natation pour les élèves d'écoles primaires et secondaires
Brève description	Le projet Sport si può se déroule en Italie au niveau régional, et a pu être financé pour la deuxième fois en raison du succès de ses cours de natation pour enfants handicapés et non handicapés. Quarante écoles de 18 villes différentes y participent, avec 170 élèves handicapés. Les cours sont organisés de façon intégrée ; les élèves non handicapés apprennent à nager, pratiquent la natation et concourent avec les enfants handicapés. Ces cours sont facultatifs et se tiennent pendant les heures de cours normales. L'autorité sanitaire locale effectue en outre un bilan médical sportif de chaque élève.
Observations	Ce programme a été classé en tête d'une évaluation menée par le Comité paralympique. Il a pour « effet secondaire » que les professeurs de natation apprennent à travailler au contact d'athlètes handicapés. En cas de mise en œuvre dans d'autres pays, il est fortement recommandé de solliciter dès le départ l'intervention des collectivités, des autorités sanitaires locales et des écoles.
Contact	Valentina Barbera, barbera@comitatoparalimpico.it

Pays	Finlande
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Consortium des fédérations finlandaises handisport
Thème principal	Projet d'intégration sportive pour enfants handicapés
Breve description	Le projet Sports pour tous les enfants (Liikuntaa Kaikille Lapsille) a été lancé par trois organisations finlandaises de handisport en réponse au défi de l'inclusion, et a été conduit entre 2001 et 2008. Mené en coopération avec plusieurs écoles, ce projet a produit un modèle d'éducation centré sur les activités et formé un millier d'instructeurs. Près de 18 000 personnes physiquement actives ont assisté aux manifestations (environ 200) et 56 camps sportifs offrant des activités physiques accessibles ont été proposés aux enfants. Outre les multiples guides et documents préparés avec le concours des fédérations sportives, trois manuels ont été publiés à destination des instructeurs, ainsi qu'un ensemble de fiches intitulé « Découvrir le handisport » (Vammaisurheilu tutuksi).
Observations	Les activités de formation, d'interaction et de création, menées en coopération avec des organisations ordinaires, se sont avérées particulièrement efficaces pour encourager la participation et pour promouvoir les activités physiques accessibles. À ce sujet, le projet visait à faire évoluer la conception finlandaise de l'activité physique afin de faciliter la participation des enfants ayant des besoins particuliers aux activités ordinaires. Il a également facilité la fusion de l'Organisation finlandaise handisport et contribué au lancement d'un nouveau programme d'inclusion : Ouvert à tous (Kaikille avoin).
Contact	Aija Saari, aija.saari@vammaisurheilu.fi

C. Développement des sports

RACERUNNING

Pays	Danemark
Dimension	Locale, nationale et internationale
Groupe cible	Personnes atteintes de paralysie cérébrale/de troubles neurologiques
Organisation	Association internationale de sport et de loisirs pour la paralysie cérébrale (CPIIRA)
Thème principal	Un dossier d'information et un camp pour présenter le RaceRunning
Brève description	Né au Danemark en 1991, le RaceRunning est devenu un sport national pour certains groupes de personnes handicapées, notamment celles atteintes de paralysie cérébrale. Soucieuse d'étendre la pratique de ce sport, la CPIIRA a réuni des informations essentielles pour le présenter aux organisations, aux clubs et aux particuliers. Un dossier pratique, une vidéo et un site web présentent le sport dans le détail. En outre, chaque année, des athlètes, des entraîneurs et des organisateurs du RaceRunning se réunissent pendant une semaine pour s'exercer, nouer des contacts et concourir dans un camp sportif et un camp « junior ».
Observations	Il est possible de pratiquer le RaceRunning à armes égales avec des athlètes non handicapés, et même les personnes qui utilisent en permanence un fauteuil roulant électrique peuvent utiliser un RaceRunner. Le camp offre non seulement une occasion unique de pratiquer ce sport mais aussi d'échanger des données d'expérience et des connaissances sur la mise en œuvre possible de ce sport dans d'autres pays pour toutes les parties prenantes intéressées.
Contact	Mansoor Siddiqi, mas@handi.dk

www.racerunning.org

Pays	Hongrie
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes, enfants obèses
Organisation	Institut Pető d'éducation conductive et École supérieure en éducation conductive
Thème principal	Programme de sport virtuel et recherche sur des personnes handicapées jouant avec la console Wii de Nintendo™
Breve description	La console Wii de Nintendo™ offre une nouvelle activité de loisir. Bien qu'il s'agisse d'un jeu virtuel sur ordinateur, son contrôle exige l'exécution de mouvements réels. Ce jeu ainsi que le programme de sports virtuels spécialement conçu (VSP) permettent aux personnes handicapées de se rapprocher du monde du sport car, lorsqu'elles jouent, elles exécutent de fait des mouvements physiques réels et pratiquent le sport. À ce jeu, les joueurs concourent entre eux dans différents « sports » et à différents « niveaux d'habileté », par exemple dans les camps de vacances pour les personnes handicapées. L'Association des jeux, des sports et des activités de loisirs virtuels a été créée à l'intention des personnes qui jouent régulièrement.
Observations	Des recherches ont montré que la pratique de ce jeu et la formation des équipes amélioreraient particulièrement l'humeur et la coordination motrice. L'aspect novateur du programme est qu'il permet la pratique du sport par la simple utilisation d'une console de jeu vidéo, qui devient à la fois une thérapie et un outil de développement moteur, alors que les enfants handicapés ne le considèrent « que » comme un « jeu ».
Contact	Zsuzsanna Sáringér-Szilárd, saszi@szuszu@gmail.com

Pays	Grèce
Dimension	Locale, nationale et internationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, tout groupe d'âge
Organisation	Global Kiter Foundation
Thème principal	Ateliers et cours d'initiation à la glisse aérotractée pour les personnes handicapées
Brève description	Dans les sports de glisse aérotractée, les sportifs utilisent la force du vent pour se déplacer sur l'eau, sur la terre ou sur la neige à l'aide d'une « aile », en se tenant debout sur une planche ou assis dans un chariot. La Global Kiter Foundation (GKF) a pour objectif d'améliorer l'accès et la sensibilisation des personnes handicapées (paraplégiques, tétraplégiques ou amputées) à la glisse aérotractée, ainsi que leur inclusion dans cet univers. La GKF offre : 1. des ateliers de présentation de la glisse aérotractée ; 2. une éducation permanente destinée à développer les aptitudes. En à peine quatre mois, la GKF a organisé trois ateliers dans deux villes grecques et formé 20 participants dans des conditions physiques variées ; 80 % d'entre eux ont exprimé le souhait de poursuivre la formation.
Observations	Bien que la glisse aérotractée puisse sembler complexe et difficile, il s'agit en fait d'un sport ouvert à tous et extrêmement adaptable. Le programme de la GKF peut aisément être mis en œuvre dans d'autres pays, sous réserve de former correctement des instructeurs. La GKF développe ses activités dans différents sites qui sont ainsi incités à améliorer leur accessibilité pour les participants.
Contact	Sandrine Roussos Werner, contact@globalkiter.com

D. Manifestations sportives et solidaires

MAZI – ENSEMBLE

Pays	Grèce
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes
Organisation	Comité paralympique hellénique et écoles
Thème principal	Manifestation en faveur de l'intégration scolaire et de la solidarité entre les enfants avec ou sans handicap
Brève description	Deux écoles, dont l'une adaptée, organisent ensemble une « fête des sports » qui se déroule sur sept jours dans un environnement plaisant et ludique. L'objectif est de permettre aux élèves handicapés et non handicapés de se rencontrer, d'apprendre à se connaître, voire de devenir amis. Le programme comprend des manifestations à la fois sportives et pédagogiques, durant lesquelles les enfants handicapés et non handicapés concourent ensemble. L'accent est mis sur les valeurs du sport, la santé et le respect, ainsi que sur la compréhension des différences et des modes de pensée variés. L'objectif de la ou des manifestations sportives n'est pas tant de gagner que de nouer des liens forts d'amitié et de solidarité entre les élèves.
Observations	Le programme du Comité paralympique hellénique tente de promouvoir l'idée d'égalité entre tous les enfants quelles que soient les différences et, simultanément, de favoriser une intégration « en douceur » des enfants ayant des besoins particuliers dans l'ensemble de la société.
Contact	Margarita Karadimitropoulou, info@paralympic.gr

www.paralympic.gr

CONGRÈS « PRATIQUES SPORTIVES, HANDICAPS ET TERRITOIRES »

Pays	France
Dimension	Locale, nationale et internationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Pôle ressources national sport et handicaps
Thème principal	Échanges scientifiques autour de travaux multidisciplinaires appliqués au domaine sportif
Breve description	Le congrès « Pratiques sportives, handicaps et territoires » visait à permettre des échanges scientifiques autour de travaux multidisciplinaires appliqués au domaine sportif, et notamment aux processus d'intégration des personnes handicapées dans les sports. L'événement comprenait plusieurs tables rondes sur des thèmes tels que la formation, les pratiques sportives allant du sport pour tous au sport de haut niveau, ainsi que les politiques publiques concernant le handisport à l'échelle locale, régionale et internationale.
Observations	Le congrès offre un exemple concret et intéressant d'échanges pluridisciplinaires faisant participer tous les acteurs concernés, en l'occurrence les pouvoirs publics, les chercheurs et les professionnels engagés sur le terrain (par exemple les entraîneurs). La manifestation a été soutenue par l'APES du Conseil de l'Europe, le ministère français chargé des sports et le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) de la région Centre.
Contact	Philippe Bissonet, contact@prn-sporhandicaps.fr

www.handicaps.sports.gouv.fr

Pays	Slovaquie
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes
Organisation	Comité paralympique slovaque
Thème principal	Événement destiné à promouvoir les sports paralympiques et le handisport
Brève description	La Journée paralympique et « Sport sans obstacles » a été organisée par le Comité paralympique slovaque avec le concours d'organisations de sport et de handisport et des pouvoirs publics, comme le ministère de l'Éducation. Le principal objectif de la manifestation est d'améliorer l'intégration sociale des enfants et des adolescents handicapés par des activités sportives qui les aident à dépasser leur handicap. Des athlètes paralympiques de haut niveau ont fait des démonstrations et participé à des épreuves aux côtés d'enfants et d'adolescents dans des sports paralympiques et non paralympiques. Ces sports comprenaient la boccia, le handbike, le tir laser, le tennis de table, le volley sur sable, le tir à l'arc et le hockey en luge à roulettes. L'événement comprenait d'autres attractions (non sportives) visant à attirer les jeunes enfants, afin de sensibiliser tous les publics.
Observations	Le projet englobe des activités faisant intervenir des équipes mixtes composées d'adolescents handicapés et non handicapés ; il est ainsi devenu un puissant moteur d'inclusion sociale en Slovaquie. Son organisation comporte un aspect novateur, celui d'atteindre les enfants et les adolescents d'abord, puis à travers eux les parents et les grands-parents – et non l'inverse.
Contact	Samual Rosko, rosko@spv.sk

Pays	Espagne
Dimension	Nationale et internationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Université polytechnique de Madrid – Centre d'études des sports inclusifs (CEDI) avec le Conseil national des sports en Espagne et le Comité paralympique espagnol
Thème principal	Centre d'études des sports ouverts à tous : promotion des sports inclusifs auprès des personnes handicapées – créer un contexte propice à l'initiation aux pratiques sportives
Brève description	La « Semaine des sports inclusifs » a marqué le lancement et la présentation publique du CEDI. La première semaine s'est déroulée en octobre 2010. Les activités s'articulaient autour de séances théoriques et pratiques. Les séances théoriques se tenaient le matin et portaient sur l'éducation physique inclusive, les pratiques sportives à visée de santé pour les personnes handicapées, l'accessibilité aux services de sport et les voies d'intégration du handisport au sport ordinaire. L'après-midi, des séances pratiques à visée fédératrice étaient organisées, en collaboration avec des associations de personnes handicapées (Fundación ONCE), des institutions sportives (fondation du Real Madrid) ou des clubs sportifs et des fédérations nationales. Une séance pratique se tenait chaque jour, suivie de présentations effectuées par des professionnels. Les sports ciblaient les enfants handicapés et englobaient le football pour déficients visuels ainsi que le hockey sur fauteuil électrique, le basket et le tennis handisport.
Observations	Outre l'engagement institutionnel, l'accent a été mis sur la formation des professionnels pour qu'ils promeuvent les sports inclusifs, y compris dans les activités physiques ordinaires. La principale innovation réside dans la création de contextes propices à la pratique de sports ouverts à tous en Espagne, en favorisant les activités réunissant des enfants handicapés et non handicapés. L'appui institutionnel vient de l'Alliance stratégique en faveur du sport inclusif, qui met en avant les avantages des sports adaptés et des pratiques inclusives.
Contact	Javier Pérez-Tejero, j.perez@upm.es

<http://es-es.facebook.com/FundacionSanitas?sk=wall>

FESTIVAL DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LE SPORT

Pays	Fédération de Russie
Dimension	Locale et nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/ une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Fondation Edinaya Strana
Thème principal	Festival de la jeunesse pour l'égalité des chances dans le sport
Brève description	L'objectif de ce festival consiste à faire tomber les obstacles à la communication entre les enfants handicapés et non handicapés. Dans cette perspective, il convient de faire mieux connaître les handisports et les sports paralympiques, d'accroître leur popularité et de faciliter la création d'environnements scolaires sans obstacles. Plus de 250 enfants et adolescents, élèves dans 22 établissements d'enseignement général et spécialisé de la région de Moscou, y participent. Le programme englobe une présentation des sports paralympiques, des jeux sportifs et des compétitions pour enfants, des présentations magistrales et la « Course de relais pour l'égalité des chances », à laquelle participent des invités et des athlètes handicapés. Une exposition photo « Se surpasser pour gagner » est également présentée, qui célèbre les exploits de l'Equipe paralympique de Russie.
Observations	Le festival est financé par le Comité organisateur de Sochi 2014 avec l'aide d'hommes et femmes d'affaires, de membres de mouvements de la jeunesse, de responsables politiques et de personnalités publiques. « Edinaya Strana » signifie « un pays uni » ; la fondation vient en aide aux personnes handicapées avec l'aide des champions paralympiques ; les enfants et les adolescents bénéficient d'une attention particulière.
Contact	Tea Grigolashvili, moscow.epc@gmail.com

www.edinayastrana.ru

E. Développement organisationnel

CONFÉRENCE SUR L'AVENIR : ÉNONCÉ DE MISSION DE LA BEHINDERTEN-SPORTVERBAND BERLIN E.V. (BSB)

Pays	Allemagne
Dimension	Locale
Groupe cible	En général : personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes. En particulier : membres du bureau et cadres de la BSB
Organisation	Behinderten-Sportverband Berlin e.V. (Fédération berlinoise du handisport, BSB) et École supérieure de la Confédération olympique et sportive allemande (DOSB)
Thème principal	Développement organisationnel : une « conférence sur l'avenir » consacrée à l'élaboration de l'énoncé de mission de la BSB (Fédération berlinoise du handisport)
Breve description	En raison de l'évolution rapide de l'association et des changements survenus dans ses relations internes et externes, il était nécessaire de redéfinir la stratégie à long terme de la BSB. Il a été décidé d'élaborer un énoncé de mission dans une perspective globale et transparente, qui intègre l'ensemble de l'organisation. Avant toute chose, le statu quo de la BSB a été défini, puis transmis à ses membres et commenté. Des entretiens ont été conduits avec les membres à propos de leur conception de la BSB. Tous les membres et partenaires de la BSB ont été invités à une « conférence sur l'avenir » qui a été menée en trois phases : 1. le passé a été clôturé ; 2. le présent a été évalué ; 3. l'avenir a été conçu ensemble. La conférence a été évaluée par un groupe de projet et des démarches stratégiques ont été élaborées.
Observations	La tenue d'une « conférence sur l'avenir » portant sur l'amélioration d'un organisme à caractère associatif est aisément faisable et recommandée. Pour la BSB, en effet, le bilan est positif et elle se trouve en meilleure position face aux travaux à venir. L'élaboration d'un énoncé de mission dans une perspective globale demande du temps et des ressources, mais l'investissement est fructueux à long terme. L'opération permet d'améliorer l'identification et la compréhension à l'égard de l'organisation. Le coût monétaire lié à la prestation de conseils professionnels (ici assurée par l'École supérieure de la DOSB) renforce la crédibilité du travail collectif.
Contact	Klaas Brose, info@bsberlin.de

www.bsberlin.de

Pays	Finlande
Dimension	Nationale et internationale
Groupe cible	En général : personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes. En particulier : décideurs et dirigeants dans le domaine du handisport
Organisation	Association sportive finlandaise des personnes handicapées (VAU) et Comité paralympique finlandais
Thème principal	Séminaire transnational sur la collaboration et le développement organisationnel dans le domaine du handisport
Brève description	L'organisation du séminaire Suomi meets Norja faisait suite au lancement de la VAU, en 2010, qui a dû faire face à la complexité du modèle d'inclusion et d'intégration alors appliqué en Finlande. Au niveau national, la VAU fonctionne comme une association multisport, gérant à la fois les sports ordinaires et les disciplines spécifiques du handisport (par exemple la boccia, le goalball, le rugby en fauteuil roulant). En tant que membre du Comité national paralympique, la VAU doit intervenir dans ses procédures d'intégration. Parallèlement, elle abrite le siège national de l'organisation Special Olympics. Dans ce contexte, les participants du séminaire international ont tenté de concevoir de nouvelles façons d'améliorer l'inclusion et le développement. La première journée a été consacrée aux données et aux principes de base des différentes procédures d'inclusion et d'intégration en Norvège, aux Pays-Bas et en Finlande. La seconde journée visait à cerner les problèmes et à trouver des solutions.
Observations	En conclusion, il a été décidé que les efforts d'inclusion et d'intégration devaient se poursuivre en Finlande, en mettant l'accent sur le principe du sport pour tous. Le séminaire a également souligné le rôle essentiel de l'évaluation.
Contact	Aija Saari et Kimmo Mustonen, aija.saari@vammaisurheilu.fi ou kimmo.mustonen@paralympia.fi

PÔLE RESSOURCES NATIONAL SPORT ET HANDICAPS (PRNSH)

Pays	France
Dimension	Locale et nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Pôle ressources national sport et handicaps (PRNSH)
Thème principal	Pôle national de ressources et d'informations sur le sport et les handicaps
Brève description	Le PRNSH est chargé d'assurer et de promouvoir la mission nationale « Sport et handicaps », établie au sein du CREPS de la région Centre. Une convention pluriannuelle précise les orientations et les actions à mettre en œuvre en matière d'amélioration d'accès des personnes handicapées aux pratiques physiques et sportives en France. Le centre offre une vaste source de connaissances sur le sport et sur les handicaps, et apporte des services et des informations à toutes les parties prenantes du secteur, des athlètes aux responsables politiques. L'une de ses actions récentes a été la mise en ligne d'un guide sur les structures sportives (associations, écoles, etc.) pour les personnes handicapées, le « Handiguide des sports » (www.handiguide.sports.gouv.fr).
Observations	Créé par le ministère des Sports, le PRNSH collabore étroitement avec les équipes techniques et pédagogiques régionales (ETPR) des services décentralisés du ministère chargé des sports. Le PRNSH constitue un bon exemple de « solution globale » répondant à la nécessité d'échanges pluridisciplinaires entre tous les groupes d'intervenants dans le secteur.
Contact	Philippe Bissonet, contact@prn-sporhandicaps.fr

www.handicaps.sports.gouv.fr

Pays	Fédération de Russie
Dimension	Locale et nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Fondation de sports paralympiques Parasport et Comité paralympique russe
Thème principal	Appui (financier) durable pour le développement du mouvement paralympique
Brève description	La fondation de sports paralympiques Parasport est une association caritative à but non lucratif, qui a pour but de soutenir le développement des sports paralympiques dans la Fédération de Russie et à l'étranger. Elle œuvre à soutenir les athlètes paralympiques, financièrement et par le biais de programmes de bienfaisance, en coopérant activement avec le Comité paralympique russe. En outre, elle stimule les débats publics et promeut les sports auprès des personnes et des groupes de personnes handicapées. Ses programmes de bienfaisance se déclinent selon trois grands volets : 1. le parrainage des équipes paralympiques ; 2. le développement du mouvement paralympique ; 3. le parrainage du développement technologique.
Observations	La fondation Parasport convie les donateurs à participer à ses travaux. Elle est ouverte aux partenariats et à la coopération en vue de promouvoir le droit des personnes handicapées à la pleine participation, à l'égalité et à l'épanouissement par le sport.
Contact	info@parasport.ru

Pays	Irlande
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes, toutes les catégories de déficiences
Organisation	Centre national d'activités physiques adaptées CARA
Thème principal	Coordonner, faciliter et promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans le sport, l'activité physique et l'éducation physique dans l'ensemble de l'Irlande
Brève description	Le centre d'APA CARA vise principalement à accroître le nombre de personnes handicapées qui pratiquent un sport ou une activité physique, en multipliant les possibilités de participation, en améliorant l'accessibilité, en diffusant des informations, et en assurant la coordination et l'organisation de formations sur l'inclusion. Les objectifs de base du CARA comprennent : 1. la participation ; 2. la formation et l'éducation ; 3. l'information et la promotion ; 4. la sensibilisation et l'élaboration de politiques ; 5. la recherche. Parmi ses récentes activités novatrices figure le National Sports Inclusion Disability Programme, qui a eu des incidences importantes sur l'inclusion des personnes handicapées dans le sport et les activités physiques en Irlande. L'initiative fonctionne au niveau local, au sein des structures des partenariats sportifs locaux. En deux ans, le programme a rassemblé plus de 4 500 participants, et à l'heure actuelle 14 agents spécialisés sont chargés d'accroître les possibilités, pour les personnes handicapées, de participer durablement à des activités de qualité. En outre, le centre d'APA CARA a nommé un responsable national de la formation et de l'éducation, chargé de coordonner, de faciliter, de concevoir et de promouvoir des ateliers de formation et d'éducation offrant un bon rapport prix/efficacité à l'intention des entraîneurs, instructeurs, professeurs, assistants scolaires, professionnels du loisir et élèves, consacrés à l'inclusion des personnes handicapées dans le sport, les activités physiques et l'éducation physique. Un comité de pilotage a été mis en place pour encadrer l'élaboration d'une formation nationale normalisée sur l'inclusion.
Observations	Le concept de CARA a été reconnu dans le monde entier comme un modèle de bonne pratique, et plusieurs pays envisagent de faire de même. Ce modèle est centré sur : 1. une coordination nationale et une action locale ; 2. la situation des personnes handicapées ; 3. l'activité physique, l'éducation physique et le handisport ; 4. les liens avec les organisations de personnes handicapées et les organisations sportives concernées ; 5. les relations internationales.
Contact	Niamh Daffy, cara@ittralee.ie

Pays	Allemagne
Dimension	Nationale
Groupe cible	Personnes handicapées physiques, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant des troubles de l'apprentissage/une déficience intellectuelle, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes
Organisation	Fédération handisport allemande pour les jeunes (DBSJ)
Thème principal	Travail de jeunesse, accroissement de la participation et représentation organisationnelle des jeunes handicapés dans le sport
Brève description	La DBSJ est l'organisation autonome de jeunesse de la Fédération handisport allemande (DBS-NPC) ; elle est membre de l'organisation de jeunesse de la fédération olympique allemande. Elle représente les enfants et les adolescents handicapés au niveau organisationnel dans le système sportif allemand, et compte environ 51 000 membres inscrits dans 5 360 clubs sportifs. La DBSJ propose et facilite la pratique d'un large éventail d'activités, dont des cours d'éducation sportive pour les jeunes sur les sports paralympiques, des championnats juniors, et un camp pour les jeunes consacré aux sports paralympiques. Le programme de ce camp comprend notamment des visites dans les différents sites des jeux Paralympiques ; il vise à motiver les jeunes et à les imprégner de l'esprit paralympique, mais aussi à les rapprocher du sport de haut niveau.
Observations	La DBSJ offre un exemple positif de la façon dont les structures organisationnelles du sport à l'échelle nationale peuvent concrètement stimuler l'intérêt des jeunes handicapés pour le sport et leur épanouissement dans ce domaine. En outre, le camp pour les jeunes consacré aux sports paralympiques présente une pratique qui peut être aisément transférée et appliquée dans d'autres pays. Le Comité paralympique européen s'en est inspiré en 2011 en lançant un premier programme pilote d'envergure européenne.
Contact	Norbert Fleischmann, dbs@dbs-npc.de

IV. Recommandations

Cette publication a pour objectif principal d'offrir un manuel utile aux acteurs du handisport, aux nouveaux praticiens comme aux professionnels expérimentés, à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur handisport. Elle présente, d'une part, des informations générales sur la situation du handisport en Europe, d'autre part des exemples concrets d'initiatives handisport dans différents pays européens. L'étude de la situation du handisport et de ses pratiques montre, ainsi que le signalent également d'autres publications plus scientifiques, que l'organisation du handisport est hautement complexe dans toute l'Europe et que les structures et les politiques nationales présentent d'importantes différences. En conséquence, les activités de promotion et de développement du handisport apparaissent comme étant occasionnelles ou fragmentées, et diffèrent d'un pays à l'autre en ce qui concerne le niveau d'innovation et les ressources disponibles. L'aspect positif, en dépit de l'absence de cohérence organisationnelle et du caractère fragmentaire des politiques relatives au handisport au niveau supranational et parfois même à l'intérieur d'un pays, est que la majorité des pays européens mènent concrètement, ou ont lancé récemment, des activités visant à développer et à faire mieux connaître le handisport. Ces activités concernent par exemple la promotion des sports

paralympiques, le développement des sports inclusifs à l'école ou encore l'élargissement de la gamme des pratiques sportives ouvertes aux personnes handicapées, au niveau des sports de loisirs comme dans le sport de haut niveau.

Comme cela est souligné dans l'introduction, des études récentes menées au niveau européen montrent que, au-delà des différences de structure et de contexte du handisport en Europe, les pays européens ont des besoins communs qui concernent le personnel qualifié, l'amélioration des infrastructures, le renforcement des aides financières et structurelles, et l'amélioration de l'accessibilité. Face à ces défis partagés, et en dépit des limites imposées par les données disponibles et par le thème du présent manuel, les recommandations qui suivent peuvent être formulées en vue de promouvoir le développement du handisport. Elles se fondent sur l'étude *All for Sport for All* (Tous pour un sport pour tous : perspectives sportives en Europe pour les personnes handicapées), financée par l'Union européenne et réalisée en 2010 et 2011 par une équipe sous la direction de l'Observatoire européen du sport et de l'emploi (EOSE) conjointement avec le Comité paralympique européen (voir Guett *et al.* (2011), p. 31-36). Ces recommandations tiennent compte des différences entre les systèmes, les

approches et les identités culturelles qui sous-tendent le handisport dans les États membres du Conseil de l'Europe.

S'inspirer de l'expérience

La première recommandation concerne une question pratique mais fondamentale pour le présent manuel : comment s'inspirer de l'expérience du handisport ? Cet ouvrage est une source de connaissances concrètes basée sur un choix d'exemples qui montrent comment différents acteurs s'attaquent avec plus ou moins de succès à des problèmes précis dans leur pays. À cet égard, on recommandera de ne pas chercher à suivre ni copier fidèlement les initiatives présentées. L'objectif est plutôt que les acteurs, à l'intérieur et à l'extérieur du handisport, s'en inspirent de façon créative et innovante pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes handicapées puissent accéder au sport de façon appropriée. Une étude approfondie (débutant par exemple par une analyse AFOM – atouts, faiblesses, opportunités, menaces) doit être menée avant d'appliquer des modèles qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays ou dans d'autres contextes du handisport. Il est recommandé de soumettre à une analyse systématique non seulement l'initiative présentée, pour ce qui est des conditions particulières de sa mise en œuvre, de son efficacité, de son efficience, de son impact et de sa pérennité, mais aussi les besoins, la structure et l'environnement de sa propre organisation. L'intérêt réel de l'initiative au regard des objectifs visés

et la faisabilité de sa mise en œuvre ne peuvent être vérifiés que sur la base d'une évaluation objective et équilibrée des caractéristiques de l'une et de l'autre organisation. La lecture des fiches analytiques pourra être suivie d'une observation associée à une réflexion, d'une conceptualisation abstraite et d'une expérimentation active ; parallèlement, il conviendra de déterminer quelles adaptations sont éventuellement nécessaires afin d'assurer le succès de la mise en pratique (Kolb, 1984). Surtout, il est recommandé d'enquêter non seulement au-delà des frontières nationales mais aussi dans le secteur des sports ordinaires ou dans d'autres secteurs, et autant que possible par le biais d'échanges personnels.

Éducation et formation des ressources humaines

L'introduction de nouvelles pratiques ou le développement d'un secteur, quel que soit le niveau visé, requièrent toujours des professionnels formés et qualifiés. Le handisport ne fait pas exception à la règle. À cet égard, l'analyse du secteur handisport fait apparaître un déficit en formations adaptées ou spécifiques couvrant l'ensemble des compétences requises, ainsi qu'une image souvent médiocre. C'est pourquoi les mesures prises dans les domaines de l'éducation et de la formation doivent s'appliquer non seulement aux formateurs et aux enseignants d'éducation physique (pour la formation aux différentes disciplines handisport), mais aussi aux cadres

et aux fonctionnaires du sport ainsi qu'au public en général, en vue de sensibiliser ces derniers aux droits, aux besoins et aux capacités des personnes handicapées dans le domaine du sport. Il est nécessaire de lutter contre l'image défavorable qui est celle du handisport en général car une meilleure considération permettrait d'attirer des professionnels plus nombreux et mieux formés. À cet effet, il pourrait être utile d'organiser des initiatives de formation en coopération entre les organisations du handisport et les organisations du sport ordinaire, avec l'appui des organismes de formation et des autorités publiques. Outre l'utilisation de ressources sur la formation facilement accessibles en ligne, les activités doivent être mises en œuvre également au niveau local (clubs). Il conviendrait également de comparer et d'échanger les expériences au niveau européen. Enfin, il est recommandé d'apporter une attention particulière à l'éducation physique à l'école ; en effet, c'est souvent à l'école que les jeunes découvrent les joies du sport et, parfois, la passion du sport. Là encore, les jeunes handicapés ne font pas exception à la règle.

Aides financières et structurelles

Les investissements nécessaires représentent souvent un défi important. Les aides financières et structurelles restent déterminantes pour maintenir le rythme de développement requis afin d'attirer davantage de personnes handicapées vers le secteur du sport à tous les niveaux et, parallèlement, pour

développer le secteur dans son ensemble. L'accessibilité, en particulier, doit encore être considérée comme le principal défi : il est impérativement nécessaire d'investir dans les infrastructures afin de surmonter les conditions d'accessibilité insuffisantes ou inadéquates qui entravent la pratique du sport à tous les niveaux. À cet égard, il est recommandé d'envisager les investissements dans le cadre de la conception d'une stratégie de financement à l'échelle du secteur. Le financement devrait être évalué sous l'angle des résultats escomptés pour le secteur, en tenant compte de la stratégie fondée sur ces réflexions. Il est recommandé de concevoir les mesures d'aide financières et structurelles en consultation avec les acteurs du handisport aux niveaux national et européen afin de déterminer le système de financement le plus approprié.

Coopération des acteurs

Parallèlement aux aides financières et structurelles, deux enjeux importants sont la coopération entre les acteurs concernés et la mise en œuvre de politiques réalistes, au niveau local, national ou européen. Comme le montre l'étude de la situation en Europe, le secteur du handisport est fragmenté. Étant donné que les différences d'approche risquent de réduire l'efficacité potentielle des mesures prises, il est important d'établir des relations et une coopération plus étroites entre les principaux acteurs compétents. Tous les protagonistes du handisport sont donc encouragés à intensifier les échanges

et la constitution de réseaux grâce à différentes formes de collaboration, y compris par des politiques de coopération et par le partage de ressources financières, intellectuelles et matérielles. Cette coopération ne doit pas se limiter aux différentes organisations du handisport mais s'étendre au secteur du sport dans son ensemble de façon à ce que le handisport ne soit pas exclu du champ du sport. De plus, il est vivement recommandé d'associer à cette coopération les organisations représentatives des personnes handicapées, telles que le Forum européen des personnes handicapées : celles-ci ont d'ores et déjà reconnu l'importance du sport mais les cas concrets de coopération avec les organisations du handisport sont encore rares. Les autorités nationales et européennes responsables du sport ou dont les activités présentent un lien avec le sport, telles que l'APES, pourraient encourager cette coopération au moyen du financement de projets, de subventions de fonctionnement, de la fourniture d'informations ou de la mise à disposition de plateformes d'échange ; toutefois, les initiatives doivent être prises par les acteurs concernés eux-mêmes.

Sans rien enlever à l'importance des ouvrages publiés sur l'organisation et le développement du handisport, ni des récentes politiques en faveur du handisport, il reste que l'on manque d'informations sur de nombreux aspects de l'offre sportive pour les personnes handicapées en Europe. C'est pourquoi la présente publication finit par un appel

général à mener des recherches afin de dresser un tableau plus complet du handisport dans toute l'Europe, dans la perspective d'approfondir la coopération et l'apprentissage mutuel aux niveaux transversal et transnational. De telles recherches donneront au handisport une dimension européenne et ouvriront la voie à un développement fondé sur des connaissances validées et cohérent au niveau des États membres du Conseil de l'Europe.

Bibliographie

Projets, initiatives et exemples de bonnes pratiques

Outre les initiatives présentées dans la seconde partie de ce manuel, les lecteurs sont invités à consulter les références suivantes :

« Extremity Games », www.extremitygames.com.

International Sport and Culture Association (2011), Santé Handbook (exemples d'activités physiques favorables à la santé en Europe).

Normes européennes relatives aux activités physiques adaptées (EUSAPA), coordonné par l'université Palacký d'Olomouc en étroite collaboration avec la Fédération européenne pour l'activité physique adaptée (EUFAPA), www.eusapa.eu (projet financé par l'UE).

Observatoire européen du sport et de l'emploi (2011), www.allforsport.eu (projet financé par l'UE).

Plateforme internationale pour le sport et le développement (2011). Sport et handicap, www.sportanddev.org/fr/en_savoir_plus/sport_et_handicap2.

Réseau européen sur le vieillissement actif et en bonne santé – Senior Sport Moving Age (2011), modèle et lignes directrices pour la promotion de l'activité physique et d'un vieillissement en bonne santé en Europe.

Réseau thématique en activité physique adaptée – THENAPA I et II coordonnés par la faculté des sciences de la kinésiologie et de la réadaptation, université catholique de Louvain, www.thenapa2.org (projet financé par l'UE).

« Sport et Citoyenneté », sportetcitoyennete.com.

Sports pour athlètes d'exception, www.s4ea.org.

Organisations et acteurs nationaux et internationaux

Conseil de l'Europe

Conseil de l'Europe (2004), Conférence « Droits de l'homme – Handicap – Enfants. Intégration des personnes handicapées », bibliographie : www.coe.int/t/e/social_cohesion/soc-sp/Publication%20list.pdf.

Recommandation 1185 (1992) de l'Assemblée parlementaire relative aux politiques de réadaptation pour les personnes ayant un handicap.

Recommandation n° R (92) 6 du Comité des Ministres relative à une politique cohérente pour les personnes handicapées.

Recommandation n° R (92) 13 rév. du Comité des Ministres sur la Charte européenne du sport révisée (1992 et 2001).

Recommandation Rec(2006)5 du Comité des Ministres sur le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société : améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe 2006-2015.

Résolution AP (95) 3 du Comité des Ministres relative à une charte sur l'évaluation professionnelle des personnes handicapées.

Union européenne

Assemblée des régions d'Europe : « Personnes handicapées », www.aer.eu.

Commission européenne, www.sport-in-europe.eu.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Stratégie en faveur des personnes handicapées (2010-2020) COM(2010)636 final.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : « Développer la dimension européenne du sport », COM(2011)12 final.

Commission européenne (2007), « Livre blanc sur le sport », COM(2007)391 final.

Conclusions du Conseil sur le sport, source et levier de l'inclusion sociale active, Commission européenne 2010, 14535/10 SPORT 12 SOC 615.

Groupe de haut niveau sur les personnes handicapées (2011), http://ec.europa.eu/employment_social/soc-prot/disable/hlg_en.htm.

Journal officiel de l'Union européenne, 54, 1^{er} juin 2011, C162.

Organisations universelles

Nations Unies, Convention relative aux droits des personnes handicapées, www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413.

Nations Unies, Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et le handicap, www.un.org/french/disabilities/default.asp?navid=37&pid=1507.

Organisation mondiale de la santé (OMS) (2002), « Vers un langage commun pour le fonctionnement, le handicap et la

santé – CIF, Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé », 94-95, p. 25-42.

Organisation mondiale de la santé (OMS) (2011), Charge mondiale de morbidité et rapport mondial sur le handicap, 2011, www.who.int

Organisations représentatives des personnes handicapées

Forum européen des personnes handicapées (2011): Faits et données chiffrées, www.edf-fehp.org.

IPC (2011), Développement – Une approche stratégique. Présentation devant l'Assemblée générale du Comité paralympique européen (CPE), www.europaralympic.org.

Sciences humaines et sociales : bibliographie

Degener, T. (2006), The Definition of Disability in German and Foreign Discrimination Law, *Disability Studies Quarterly*, printemps, 26, 2 (anglais uniquement).

DePauw, K. P., Gavron, S. J. (2005), *Disability Sport*, 2^e éd., Human Kinetics. (anglais uniquement).

Forsyth, R. *et al.* (2007), *Developmental Medicine and Child Neurology* (anglais uniquement).

Groce, N. (2011), « Disability and the Millennium Development Goals. A Review of the MDG Process and Strategies for Inclusion of Disability Issues », in *Millennium Development Goal Efforts*, United Nations (anglais uniquement).

Groll, M., Gütt, M., Mittag, J. (2009), « Political aspects of sport in the European Union, Status Report – project Sport in Europe – Social, Political, Organisational, Legal Transparency in Europe », p. 3, www.sport-in-europe.eu.

Guett, M., Thomas, N., Hovemann, G., O'Rourke, B., Digennaro, S., Camy, J., Fodimdi, M., Carscadden, C. (2011). *All for Sport for All* (anglais uniquement).

Hargreaves, J. (2000), *Heroines of Sport: The Politics of Difference and Identity*, Routledge, Londres, p. 195 (anglais uniquement).

Howe, P. D. (2011), « Sociology », in Vanlandewijck, Y. C., Thompson, W. R. (dir.) (2011), *The Paralympic Athlete*. Wiley-Blackwell, Hoboken, NJ, p. 103 (anglais uniquement).

Koenig, W. Guett, M. (2010), « Der Europarat und sein Beitrag zur Sportentwicklung », in Tokarski, W., Petry, K. (éd.), *Handbuch Sportpolitik Beiträge zu Lehre und Forschung im Sport*, Band 172, Hofmann-Verlag, Schorndorf (allemand uniquement).

- Kolb, D. A. (1984), *Experiential Learning Experience as a Source of Learning and Development*, Prentice Hall (anglais uniquement).
- Kostanjsek, N. (2011), « Use of The International Classification of Functioning, Disability and Health (ICF) as a conceptual framework and common language for disability statistics and health information systems », *BMC Public Health*, 11, 4 (anglais uniquement).
- Kudláček, M., Morgulec-Adamowicz, N., Verellen, J. (2010), *European Standards in Adapted Physical Activity* (anglais uniquement).
- Oliver, M. (1990), *The politics of disablement : A Sociological Approach*, St. Martin's, New York (anglais uniquement).
- Perspectives of Sport for People with a Disability in Europe*, glossary, www.allforsport.eu.
- Shakespeare, T. (2006), *Disability rights and wrongs*, Routledge, Londres (anglais uniquement).
- Sharapova, O. (2010), Russia's Disabled Fight for the Right to Work, *The St. Petersburg Times*, 1621, 26 octobre (anglais uniquement).
- Thomas, C. (1999), *Female forms : experiencing and understanding disability*, Open University Press, Maidenhead (anglais uniquement).
- Thomas, N. (2011), « All for Sport for All : Perspectives of Sport for People with a Disability in Europe », Reporting Factsheet, Disability Sport Policies (anglais uniquement).
- Thomas, N., Smith, A. (2009), *Disability, sport and society : An Introduction*, Routledge, Londres (anglais uniquement).
- Thomas, N., Smith, A. (2009), *Disability, Sport and Society : A Student Introduction*, Routledge, Londres (anglais uniquement).
- Université de Brunel, DG Emploi et affaires sociales (2002), « Définition du handicap en Europe – Une analyse comparative ».
- Vanlandewijck, Y. C., Thompson, W. R. (dir.) (2011), *The Paralympic Athlete*, Wiley-Blackwell, Hoboken, NJ (anglais uniquement).

Remerciements

Le présent ouvrage est une publication du Conseil de l'Europe. Les recherches ont été menées par l'auteur, Matthias Gütt, de l'Institute of Innovation Development in Sport.

Les vifs remerciements de l'auteur vont à tous ceux qui ont participé à la préparation de cet ouvrage. L'échange d'expériences proposé par cette publication et les futurs enseignements et évolutions que l'on pourra en tirer sont le fruit du soutien des professionnels de différents pays et de différents secteurs du handisport, de leurs contributions et de leur expertise. L'Institute of Innovation Development in Sport remercie vivement les experts, nommés ci-dessous, qui ont donné de leur temps pour réunir et aider à interpréter les informations qui sont à la base de cet ouvrage. À grand regret, nous avons dû renoncer à citer une partie des informations et des initiatives qui nous ont été signalées pour ne pas dépasser le cadre du manuel.

Petra Huber (Autriche), Julia Voglmayr (Autriche), Denis Jaeken (Belgique), Debbie Van Biesen (Belgique), Stefka Djjobova (Bulgarie), Petya Koseva (Bulgarie), Maya Nikolova (Bulgarie), Veselina Stankova (Bulgarie), Craig Carscadden (CPISTRA), Norbert Fleischmann (Allemagne), Gabriele Freytag (Allemagne), Monique Wichmann (Allemagne),

John Petersson (Danemark), Jens Winther (Danemark), Maria Blasco (Espagne), Silvia Ferro (Espagne), Emilio Yangüez Luque (Espagne), Javier Pérez-Tejero (Espagne), Miguel Rodriguez (Espagne), Aija Saari (Finlande), Philippe Bissonnet (France), Sandrine Roussos Werner (GKF), Cait Power (GKF), Margarita Karadimitropoulou (Grèce), Bela Dobrotka (Hongrie), Judit Farkas (Hongrie), Zsuzsanna Sáringér-Szilárd (Hongrie), Niamh Daffy (Irlande), Liam Harbison (Irlande), Valentina Barbera (Italie), Simone Digennaro (Italie), Noretta Fioraso (Italie), Vytautas Kvietkauskas (Lituanie), Gintaras Zavadckis (Lituanie), Pieter van Duijn (Pays-Bas), Remco Hoekman (Pays-Bas), Caroline van Lindert (Pays-Bas), Erna Mannen (Pays-Bas), Mads Andreassen (Norvège), Tea Grigolashvili (Russie), Mikhail Terentiev (Russie), Julia Trunina (Russie), Carole Ponchon (S&C), Spela Rozman (SI), Samuel Rosko (Slovaquie), Richard Callicot (Royaume-Uni), Jane Jones (Royaume-Uni) et Tim Reddish (Royaume-Uni).

Enfin, nos sincères remerciements vont à l'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe, en particulier à Sonia Parayre, et à la Direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de la Principauté de Monaco, dont le soutien moral et financier a permis de concevoir et de réaliser ce travail.

À propos de l'auteur

Matthias Gütt est cofondateur de l'Institute of Innovation Development in Sport (Allemagne). Il est diplômé en sciences du sport, spécialisation sciences économiques et management. Après des études à Cologne, Manchester et Barcelone, il a rejoint l'équipe d'enseignement et de recherche de l'université de Cologne, spécialisée dans le sport. Ses principales activités sont le conseil scientifique et politique ainsi que le développement organisationnel dans le domaine du sport au niveau européen. Il est actuellement consultant du Comité paralympique européen.

Depuis sa création, en 2007, la promotion de la diversité dans et par le sport est une priorité majeure de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES). À cette fin, le Conseil de l'Europe a développé un programme paneuropéen qui implique différents acteurs issus des autorités publiques et du mouvement sportif. Tous ont un rôle important à jouer pour renverser les tendances discriminatoires recensées actuellement dans le sport et pour promouvoir le sport en tant qu'outil favorisant la diversité et la cohésion sociale.

Cette collection de manuels de bonnes pratiques est une illustration des politiques et pratiques actuelles à travers toute l'Europe. Elle vise à diffuser et à partager des expériences positives qui mettent en évidence le potentiel du sport dans la promotion des valeurs fondamentales des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

www.coe.int/epas

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



Enlarged Partial Agreement on Sport

epas

Accord partiel élargi sur le sport

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

FRA